

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale des ressources humaines

Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET)

&

Certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement
dans les établissements privés du second degré sous contrat (CAFEP)

Section : ARTS APPLIQUÉS

Option design

Option métiers d'arts

Concours externe

Session 2014

**Rapport présenté par Madame Gisèle COUPERT
Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale
Présidente du jury**

2014

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Les rapports de jurys des concours sont définis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

	Page
Nature des épreuves & Programme du concours 2014	3
Composition du jury 2014	4
Résultats de la session 2014 du concours	6
Présentation générale	9
Épreuves d'admissibilité 2014 (commune aux deux options)	
- Investigation méthodique en design et métiers d'art	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	20
- Épreuve de culture design et métiers d'art	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	24
Épreuves d'admission 2014	
Épreuve de mise en situation professionnelle.	32
Définition de l'épreuve & rapport du jury	
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier.	37
Définition de l'épreuve & rapport du jury	

NATURE DES ÉPREUVES

Les épreuves du concours externe du CAPET arts appliqués option design et option Métiers d'art ont été définies dans l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<p>Épreuves d'admissibilité</p> <p>1 – Investigation méthodique en design et métiers d'art</p> <p>2 – Épreuve de culture design et métiers d'art</p>	<p>5 h</p> <p>5 h</p>	<p>1</p> <p>1</p>
<p>Épreuves d'admission</p> <p>1° Epreuve de mise en situation professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée : travaux pratiques : quatre heures ; - préparation de l'exposé : une heure ; - exposé : trente minutes ; - entretien : trente minutes ; - coefficient 1. <p>2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée de l'épreuve : une heure ; - coefficient 1. 	<p>6 h</p> <p>1h</p>	<p>2</p> <p>2</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Pour chaque épreuve la définition détaillée est donnée en tête du rapport du jury. - Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire. 		

COMPOSITION DU JURY option Design et option Métiers d'Art

(Arrêté du 29 novembre 2013)

Mme Gisèle COUPERT Présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de CRÉTEIL
Mme Isabelle BASQUIN Vice-présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de VERSAILLES
M. Thierry DELOR Vice-président	Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional Académie de BORDEAUX
M. Gérard ALT	Professeur agrégé H CL Académie de MONTPELLIER Secrétaire général
M. Gérard BECKER	Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régionale Académie de RENNES
Mme Claire BOURGOIN	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de DIJON
M. Jean-François BOUVIER	Professeur certifié C.N Académie de TOULOUSE
Mme Véronique BILLY	Professeure certifiée C.N enseignement privé sous contrat Académie de NANTES
M. Stéphane DARRICAU	Professeur agrégé C.N Académie de CRÉTEIL
Mme Caroline DEMONTIGNY	Professeure agrégée C.N Académie de CRÉTEIL
Mme Françoise DUBARRY CONTE	Professeure certifiée H.CL Académie de VERSAILLES
Mme Géraldine DUGRAND	Professeure certifiés Bi -admissible Académie de PARIS
Mme Élise GOURDY-BLÉNIAT	Professeure agrégée C.N Académie de CRÉTEIL
Mme Ophélie FRAYSSINET	Professeure certifiée C.N Académie de TOULOUSE
Mme Mireille FONTY	Professeure agrégée H.CL Académie de BORDEAUX
Mme Laurence GARNESSON	Professeure agrégée C.N Académie de PARIS Métiers d'art Cinéma d'Animation
Mme Anne GIRAUDON	Professeure agrégée C.N Académie de DIJON
Mme Nathalie HARLÉ	Professeure certifiée H.CL Académie d'AMIENS
Mme Anne HILDEBRAND	Professeure certifiée C.N Académie de STRASBOURG
Mme Muriel JANVIER	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de CLERMONT - FERRAND

Mme Nadine LABEDADE	Professeure agrégée H.CL Académie d'ORLÉANS – TOURS
Mme Laure MANAC'H	Professeure certifiée C.N Académie de VERSAILLES
Mme Pascale MARTIN – LEMAIRE	Professeure agrégée C.N Académie de PARIS Option Métiers d'Art "de l'habitat" spécialité "Restauration "
Mme Adeline MADURAUD	Professeure certifiée C.N enseignement privé sous contrat Académie de Créteil
M. Xavier NIVET	Professeur certifié C.N Académie de LYON
M. Etienne PAGEAULT	Professeur agrégé C.N Académie de CLERMONT- FERRAND
M. Frédéric POUPARD	Professeur certifié C.N de l'enseignement privé sous contrat Académie de NANTES
Mme Christine RAVIT	Professeure certifiée H CL Académie de LYON
Mme Pascale RECORDA	Professeure agrégée C.N Académie de REIMS
M. Martial ROULOT	Professeure agrégée C.N Académie de CRÉTEIL
Mme Stéphanie ROULOT	Professeure agrégée C.N Académie de CRÉTEIL
Mme Aude SAINT-GÉRAUD	Professeure certifiée C.N Académie de BESANCON
Mme Patricia STROUD	Professeur et professionnelle Métiers d'art en cinéma d'animation Académie de PARIS
M. Alain TCHOUKRIEL	Professeur agrégé H CL Académie de LYON
Mme Stéphanie VERGNIER	Professeure certifiée C.N Académie de POITIERS
M. Damien VIDAL	Professeur certifié Bi Admissible Académie de GRENOBLE

RÉSULTATS DE LA SESSION 2014 DU CONCOURS

Nombre de postes offerts au concours du CAPET externe option Design	15
Nombre de postes offerts au concours du CAPET externe option Métiers d'Art	2
Nombre de postes offerts au concours du CAFEP - CAPET externe option Design	3
Nombre de postes offerts au concours du CAFEP – CAPET externe option Métiers d'Art	2
Nombre de candidats inscrits au concours du CAPET externe option Design	249
Nombre de candidats inscrits au concours du CAPET externe option Métiers d'Art	36
Nombre de candidats inscrits au concours du CAFEP – CAPET externe option design	34
Nombre de candidats inscrits au concours du CAFEP- CAPET externe option Métiers d'Art	9

- **Admissibilité.**

Nombre de candidats au concours du CAPET externe option design ayant composé	96
Nombre de candidats au concours du CAPET externe option Métiers d'Art ayant composé	7
Nombre de candidats au concours du CAFEP - CAPET externe option Design ayant composé	18
Nombre de candidats au concours du CAFEP- CAPET externe option Métiers d'Art ayant composé	2
Nombre de candidats admissibles au concours du CAPET externe option design	34
Nombre de candidats admissibles au concours du CAPET externe option Métiers d'Art	3
Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP - CAPET externe option design	7
Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP- CAPET externe option Métiers d'Art	0

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé en option design est de :

- 08,80 au CAPET et 07,20 au CAFEP – CAPET.

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé en option Métiers d'Art est de :

- 06,67 au CAPET et 03,87 au CAFEP – CAPET

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats admissibles en option design est de :

- 11,86 au CAPET et 09,14 pour le CAFEP- CAPET

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats admissibles en option Métiers d'Art est de :

- 09,41 au CAPET et de 03,87 pour le CAFEP- CAPET

- Le CAFEP-CAPET option Métiers d'Art n'a pas eu de candidat admissible

Option Design :

Le premier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 17,50 au CAPET et de 10,25 au CAFEP- CAPET.

Le dernier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 09,50 au CAPET et de 08,25 au CAFEP- CAPET.

Option Métiers d'Art :

Le premier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 10,75 au CAPET et de 05.00 au CAFEP- CAPET.

Le dernier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 08,00 au CAPET et de 02,75 au CAFEP- CAPET.
- *Le très mauvais résultat du CAFEP-CAPET n'a pas permis de retenir un candidat pour les épreuves s d'admission*

◆ Admission

Nombre de candidats admissibles au concours du CAPET externe option design ayant composé **33**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAPET externe option Métiers d'Art ayant composé **3**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP - CAPET externe option design ayant composé **7**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP – CAPET Externe option Métiers d'Art ayant composé **0**

Nombre de candidats admis au concours du CAPET externe option design **15**

Nombre de candidats sur liste complémentaire CAPET externe option design **8**

Nombre de candidats admis au concours du CAPET externe option Métiers d'Art **1**

Nombre de candidats admis au concours du CAFEP - CAPET externe option design **3**

Nombre de candidats admis au concours du CAFEP – CAPET externe option Métiers d'Art **0**

La moyenne sur 20 portant sur le total des épreuves d'admission obtenue par les candidats ayant composé en option design est de :

- 09,88 au CAPET et 10,28 au CAFEP.

La moyenne sur 20 portant sur le total des épreuves d'admission obtenue par les candidats ayant composé en option Métiers d'Art est de :

- 14,75 au CAPET

La moyenne sur 20 portant sur le total des épreuves d'admission obtenue par les candidats admis à l'option design est de :

- 13,03 au CAPET et 10,29 au CAFEP.

La moyenne sur 20 portant sur le total des épreuves d'admission obtenue par les candidats admis à l'option Métiers d'Art est de :

- 12,50 au CAPET

Bilan de l'admission

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Option DESIGN :

Les 15 candidats admis au CAPET obtiennent la moyenne générale de : 12,89.

Les 3 candidats admis au CAFEP-CAPET obtient la moyenne générale de : 11,60

Option MÉTIERS D'ART :

Le candidat admis au CAPET obtient la moyenne générale de : 14,75

Pas de candidat admis au CAFEP- CAPET

Les 8 candidats de la liste complémentaire CAPET option design obtiennent la moyenne générale de : 09,38

Leurs notes globales sur 20 à l'issue du concours vont de : 10,42 à 09,08

Les sujets des épreuves sont publiés sur le site national Design & arts appliqués à l'adresse suivante :

<http://designetartsappliques.fr/>

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Rappel concernant l'option Métiers d'Art

Les candidats qui s'inscrivent à l'option métiers d'art doivent maîtriser les savoirs professionnels technique et technologique d'un Métier (Ébénisterie – Tapisserie – Céramique – Bijou etc....), dans la perspective de maîtriser à la fois une démarche de projet, conduite conjointement avec les domaines artistique et général pour aboutir à une réalisation. Ces candidats envisagent d'enseigner ces savoirs à de futurs élèves de la voie technologique dans le cadre du domaine professionnel en diplôme des métiers d'art (DMA à Bac+2).

L'épreuve intitulée : Mise en situation professionnelle, d'une durée de 6 heures comprend 4 heures de travaux pratiques, pendant lesquelles le candidat va exploiter une thématique au travers d'un sujet proposé. Celui-ci comporte un objectif pédagogique, un niveau de classe imposé et une demande.

Le candidat doit faire preuve de ses aptitudes à concevoir une séquence pédagogique au travers de laquelle il présentera plus particulièrement une séance de cours au jury.

Selon le domaine de métiers d'art le candidat doit bien évidemment se projeter dans l'environnement spatial et matériel dans lequel il recevrait concrètement les élèves pour son cours. Il en va de même pour le dispositif qu'il privilégie dans cet espace spécifique professionnel d'atelier selon sa spécialité. Faut-il préciser ici qu'un atelier de laque ne ressemble pas à un atelier d'ébéniste ou de brodeur, que chaque métier a ses gestes et ses outils au regard d'une démarche de création.

C'est aussi l'occasion pour le candidat de faire preuve de ses savoirs transversaux et d'un vocabulaire spécifique propre à la fois aux techniques mises en œuvre, aux outils employés, aux éléments historiques de style et/ou contemporains ainsi que des usages qu'il est capable d'en faire dans le cadre de la séance qu'il propose.

Par ailleurs peu de candidats semblent soucieux des conduites réglementaires et de sécurité à observer dans le cadre d'un atelier dans lequel les élèves sont actifs avec des machines, matériels et matériaux qui peuvent présenter des risques.

Il est donc fortement conseillé aux futurs candidats qui présentent l'option Métiers d'art de connaître les programmes des différents Diplômes des Métiers d'Art mais aussi spécialités que ces métiers recouvrent, d'être attentifs au fait que ces formations reposent sur trois domaines de connaissances (général – artistique et professionnel) et donc de s'interroger sur leurs interactions et transversalités qu'ils sous-tendent.

Et enfin pour mieux affiner leur réflexion pédagogique, de mieux s'informer sur les viviers scolaires des élèves qui postulent en Diplôme des Métiers d'Art en prenant connaissance plus particulièrement de l'article 5 du Décret n°87347 du 21 mai 1987 portant création et fixant les conditions de délivrance du diplôme des métiers d'art. Version consolidée au 13 décembre 2008.

LES CANDIDATS

OPTION DESIGN :

Cette session 2014 du CAPET rénové externe option design et option Métiers d'art, public et privé totalise 328 candidats inscrits contre 266 à la session 2013 soient une progression à l'inscription de 62 candidats.

Pour autant seuls 123 candidats sont venus composés aux épreuves d'admissibilité soit une déperdition de 205 candidats ce qui finalement revient à un chiffre presque semblable à la session 2013 où 120 candidats avaient composé. Concernant l'option design public : 296 candidats étaient inscrits 96 ont composé aux épreuves d'admissibilité.

Concernant l'option design privé sur les 34 candidats inscrits, 18 sont venus composer aux épreuves d'admissibilité.

OPTION METIERS D'ART

L'érosion est encore plus sensible au CAPET option Métiers d'art

- Sur les 36 candidats inscrits en option métiers d'art public 1/5 seulement est venu composer.
- Sur les 9 candidats inscrits en option Métiers d'art privé 2 sont venus composer.

L'origine géographique

➤ option design :

À cette session 29 académies fournissent des inscriptions pour le public, celles de l'Île de France en plus grande proportion (88 candidats inscrits pour 41 qui ont composé), suivies de près par les académies de Lyon-Strasbourg et Toulouse puis dans une moyenne de 5 à 9 inscrits les académies Bordeaux – Lille – Orléans-Tours - Reims – Nice puis entre 1 à 5 inscrits Besançon – Caen – Clermont – Ferrand – Nancy- Metz - Poitiers Dijon – Amiens- Rouen – Limoges.

Concernant les DOM TOM entre inscrits et candidats venus composer étaient représentées, La Réunion – La Guadeloupe – La Guyane – Mayotte.

Pour le privé, 14 académies sont représentées avec une très faible participation effective. Les académies d'Ile de France n'avaient que 5 candidats inscrits pour 3 présents aux épreuves d'admissibilité.

Les académies suivantes ont fourni des candidats qui ont composé, mais en faible nombre.

Aix-Marseille, 1 – Bordeaux 2 – Lille, 3 – Poitiers 2 – Rennes 1 – Strasbourg 1 - Toulouse 2 – Nantes 1 - Amiens 2 – Ile de France 3.

➤ **option Métiers d'Art :**

13 académies ont fourni des inscriptions pour cette session de CAPET option M.A. L'Ile de France avec 19 candidats inscrits pour 4 qui ont composé. Concernant les autres académies dont les inscrits sont venus composer, elles sont en très faible nombre : Clermont –Ferrand 1 - Lille 2.

Concernant le CAFEP-CAPET métiers d'Art, seules les académies de Montpellier et Rennes ont présenté 1 candidat. Pas d'admissible.

Le taux de représentation féminine et masculine :

- option Design CAPET : 183 femmes inscrites pour 71 présentes
66 hommes inscrits pour 26 présents
- option design CAFEP – CAPET : 22 femmes inscrites pour 10 présentes
12 hommes inscrits pour 8 présents
- option Métiers d'Art CAPET : 18 femmes inscrites pour 4 présentes
18 hommes inscrits pour 3 présents
- option Métiers d'Art CAFEP – CAPET : 5 femmes inscrites pour 1 présente
4 hommes inscrits pour 1 présent

On observe un nombre bien moindre de candidats ayant composé à cette session 2014, ce dans les deux options publiques et privées.

Les âges :

L'année de naissance varie peu entre inscription et présence aux épreuves option design excepté la fourchette 1979 – 1990.

Pour le public, de 1954 à 1992 (me : 1979) avec des effectifs plus importants pour les classes allant de 1984 à 1990.

Pour le privé, de 1965 à 1988 (me : 1977) avec un effectif de 1 à 3 candidats par année et décennie.

Pour l'option Métiers d'Art, l'échelle s'étend au CAPET de 1962 à 1990 avec une participation de 7 candidats représentant les années 1968 – 1969 – 1971 – 1975 – 1983 – 1985 – 1986.

Au CAFEP- CAPET de 1965 à 1988 avec les décennies intermédiaires représentées : 1972- 1978- avec 1 candidat par année.

La formation option design :

Une forte majorité de candidats (95 sur les 249 inscrits) ont un grade Master et plus, certains un doctorat. Un nombre important de diplômés de classe Niveau I et de diplômés de grandes écoles à BAC+ 5. Vingt-huit candidats ont un master 1 - 22 sont des enseignants titulaires – 18 candidats sur 28 inscrits étaient inscrits en Master 1 ou équivalent. 4 sur 13 inscrits étaient eux même inscrits en Master 2.

Sept candidats du privé sur 15 étaient titulaires d'un master, un candidat présent avait un doctorat. Deux candidats avaient un diplôme équivalent au master 1. En très faible nombre (un à deux candidats) représentaient un titulaire – un contractuel et une inscription en M2.

La formation option Métiers d'Art :

Une majorité de candidats du public comme du privé se présentent avec un Master. Sur 11 détenant un master, 4 seulement se sont présentés au public. Sur 6 qui détenaient un master à l'inscription pour le privé seul 1 s'est présenté.

L'activité :

Pour le public, de loin les plus nombreux à cette session se sont présentés : 25 contractuels du second degré, 11 PLP, 29 étudiants, suivis de 6 professions libérales, 4 cadres du secteur privé, 2 enseignants du supérieur, 3 enseignants stagiaires du second degré, 2 vacataires du supérieur et 1 du second degré, 1 contractuel du supérieur et 1 du second degré ainsi que 5 sans emploi.

Cette année le privé était représenté par 4 PLP - 9 Vacataires de l'apprentissage, 1 maître auxiliaire et 4 sans emploi.

Les métiers d'art publics inscrits présentent une très forte disparité de répartition professionnelle. Les présents comptaient 2 professions libérales, 1 sans emploi, 1 PLP, 2 contractuels du seconde degré et 1 assistant d'éducation. Des profils qui ne révèlent pas d'une manière évidente une maîtrise professionnelle dans les spécialités propres aux métiers d'art. Ce qui explique à une exception près les mauvais résultats dans cette option.

Les RÉSULTATS

- Les épreuves d'admissibilité

Répartition des notes (sur 20).

Épreuve d'investigation méthodique en design et Métiers d'art CAPET option design : les notes sur 20 vont de 00,50 à 16.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	19	40	17	15	6	97	07,76

Moyenne des admissibles : 12,22

Épreuve d'investigation méthodique en design et Métiers d'art, CAFEP-CAPET option design : les notes sur 20 vont de 02,50 à 10,00

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	2	11	5	0	0	18	06,06

Moyenne des admissibles : 08,07

Épreuve d'investigation méthodique en design et Métiers d'art CAPET option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 02 à 07,50.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	3	3	1	0	0	7	05,04

Moyenne des admissibles : 07,83

Épreuve d'investigation méthodique en design et Métiers d'art, CAFEP- CAPET option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 01,50 à 04 ,00.

Attention deux candidats ont composé.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	2	0	0	0	0	2	02,75

Pas de candidat admissible.

Épreuve de culture design & Métiers d'art, CAPET option design : les notes sur 20 vont de 00,25 à 19,00.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	6	36	34	17	3	96	08,80

* 1 Absent

Moyenne des admissibles : 11,48

Épreuve de culture design & Métiers d'art, CAFEP- CAPET option design : les notes sur 20 vont de 03,00 à 10,50.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	1	6	8	3	0	18	08,36

Moyenne des admissibles : 10,21

Épreuve de culture design & Métiers d'art, CAPET option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 05,00 à 14,00.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	0	4	1	2	0	7	08,20

Moyenne des admissibles : 11

Épreuve de culture design & Métiers d'art, CAFEP-CAPET option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 04 à 06

Deux candidats ont composé

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	1	1	0	0	0	2	05

Pas de candidat admissible

Option Design : Notes globales pour l'admissibilité en général.

Les notes sur 20 vont de 00,25 à 17,50 pour le CAPET et de 02,75 à 10,25 pour le CAFEP- CAPET.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
E. CAPET	7	42	30	15	2	96	08,28
E. CAFEP	1	10	7	0	0	18	07,20

Nombre de candidats admissibles : 34 au CAPET ; 7 au CAFEP-CAPET.

Moyenne sur 20 des admissibles : 11,86 au CAPET ; 09,14 au CAFEP- CAPET

Option Métiers d'Art : Notes globales pour l'admissibilité en général.

Les notes sur 20 vont de 03,50 à 10,75 pour le CAPET, et de 02,75 à 05,00 pour le CAFEP-CAPET.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
E. CAPET	1	3	3	0	0	7	06,62
E. CAFEP	1	1	0	0	0	2	03,87

Nombre de candidats admissibles : 3 au CAPET ; 0 au CAFEP-.

Moyenne sur 20 des admissibles : 09,41 au CAPET ; 03,37 au CAFEP

• **Les épreuves d'admission**

- Épreuve de mise en situation professionnelle portant sur les programmes des lycées du BAC STD2A et des classes post-baccalauréat.
- Épreuve Entretien à partir d'un dossier

LES RESULTATS

Répartition des notes (sur 20).

- **Épreuve de mise en situation professionnelle en design & Métiers d'art CAPET option design** : les notes vont de : 07,00 à 17,00

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	1	12	7	9	4	33	10,00

Moyenne des admis : 12,70

- **Épreuve de mise en situation professionnelle en design & Métiers d'art CAFEP-CAPET option design**: les notes sur 20 vont de : 07,54 à 12,38

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	0	1	4	2	0	7	09.36

Moyenne des admis : 10.67

- **Épreuve de mise en situation professionnelle en design & Métiers d'art CAPET option Métiers d'Art** : la note du candidat est de 13 sur 20

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	0	0	0	1	0	1	13.00

1 seul candidat était présent sur les 3 admissibles (2 candidats se sont trompés d'option à l'inscription)

Moyenne du seul candidat admis : 13,00

- **Épreuve de mise en situation professionnelle en design & Métiers d'art, CAFEP- CAPET option Métiers d'Art** : pas de candidat admissible

- **Épreuve d'entretien à partir d'un dossier CAPET option design** : les notes sur 20 vont de 04,00 à 16,00

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	2	11	8	7	5	33	09.77

- Un absent par rapport au 34 admissibles

Moyenne des admis : 13.37

- **Épreuve d'entretien à partir d'un dossier CAFEP-CAPET option design**: les notes sur 20 vont de 07,00 à 19,00

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	0	2	3	2	0	7	11.21

Moyenne des admis : 15.50

- **Épreuve d'entretien à partir d'un dossier CAPET option Métiers d'Art** : la note du candidat est de 16,50

note / 20	0 ≤ n < 4	4 ≤ n < 8	8 ≤ n < 12	12 ≤ n < 16	16 ≤ n < 20	Total	moyenne
effectifs	0	0	0	0	1	1	16.50

- 1 seul candidat était présent sur les 3 admissibles (2 candidats se sont trompés d'option à l'inscription)
- Moyenne de l'admis : 14,75

- **Épreuve d'entretien à partir d'un dossier CAFEP- CAPET option Métiers d'Art** :
pas de candidat admissible

Résultats des épreuves d'admission

- **Option Design** :

Les notes de la moyenne générale vont de 06,83 à 16.63 au CAPET et de 07,54 à 12,38 au CAFEP

note / 20	0 ≤ n < 4	4 ≤ n < 8	8 ≤ n < 12	12 ≤ n < 16	16 ≤ n ≤ 20	total	moyenne
Eff. public	0	4	18	10	1	33	09,88
Eff. privé	0	1	6	0	0	7	10,28

Moyenne des 15 candidats admis au CAPET : 13,03

Moyenne des 3 candidats admis au CAFEP – CAPET : 11.60

Candidats de la Liste complémentaire CAPET option design

note / 20	0 ≤ n < 4	4 ≤ n < 8	8 ≤ n < 12	12 ≤ n < 16	16 ≤ n ≤ 20	total	moyenne
Eff. public	0	0	8	0	0	8	09,38

Option Métiers d'Art :

La moyenne des épreuves d'admission du seul candidat admis au CAPET est de 12,50.

Pas de candidat au privé

note / 20	0 ≤ n < 4	4 ≤ n < 8	8 ≤ n < 12	12 ≤ n < 16	16 ≤ n ≤ 20	total	moyenne
Eff. public	0	0	0	1	0	1	12,50
Eff. privé	néant	néant	néant	néant	néant		néant

La moyenne des épreuves d'admission du seul candidat admis en Métiers d'art est de 14,75

LES PRESTATIONS :

REMARQUES GÉNÉRALES

L'analyse des sujets, comme les épreuves orales d'admission, les constats et les recommandations aux candidats sont donnés par les rapporteurs des commissions compétentes pour chaque épreuve.

➤ Concernant les épreuves d'admissibilité option design et option Métiers d'Art.

Cette session 2014 révèle des résultats assez similaires à la précédente session 2013 pour l'ensemble des candidats admissibles. Pour l'épreuve d'investigation, exception faites des candidats de l'option design "public" qui affichent une note supérieure à 10, les candidats du privé comme ceux de l'option Métiers d'art sont en dessous de la barre du 08/20. En revanche ces moyennes sont bien meilleures pour ces mêmes admissibles à l'épreuve de culture design et métiers d'art les moyennes étant au-dessus de 10/20.

Seuls les deux candidats de l'option Métiers d'art du CAFEP- CAPET affichent de très mauvais résultats sous la barre du 05 pour les deux épreuves.

Ces candidats n'ont pas le cursus adapté ni la formation requise pour présenter ce concours.

Un tiers des candidats du public un peu moins dans le privé obtiennent des notes dans une fourchette de notes supérieures à 08. C'est encore trop peu du fait que beaucoup d'entre eux ont un niveau ou grade Master.

Une constante par rapport à la précédente session : un petit pourcentage de candidats ayant obtenu de bonnes notes en culture design ont eu de mauvais résultats à l'épreuve d'investigation méthodique à cause d'une faiblesse de la maîtrise technique et surtout d'une mauvaise démarche d'analyse et de capacité à faire des choix pour aboutir à des hypothèses pertinentes .

L'épreuve d'investigation méthodique en design et métiers d'art: Durée 5 heures Coefficient 1

Cette épreuve vérifie la capacité du candidat à engager une démarche méthodologique soutenue par de solides connaissances. Elle a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances et compétences professionnelles. Il lui est demandé de mettre en question les dimensions esthétique, technique, technologique, économique et sociologique dans un processus de conception en design ou en métiers d'art, à partir d'une documentation visuelle et/ou textuelle fournie. L'articulation des notions et principes dégagée conduit à la formulation d'hypothèses de conception en utilisant des moyens graphiques adaptés et en justifiant les choix.

La méthode mise en œuvre est naturellement soutenue par une aisance à employer un langage graphique d'analyse, de recherche et de communication.

Le rapport de cette épreuve invite les candidats à réfléchir sur les attentes propres à la mise en œuvre de l'investigation méthodique pour acquérir une approche construite. Il n'existe pas une méthode type mais des choix à opérer quant à ceux que le candidat évalue comme la plus adaptée au sujet.

Chaque élément du sujet (texte, documents iconographiques, critères d'évaluation) livre des informations et doit être lu et envisagé comme indices sur la façon d'aborder, de traiter le sujet.

Les rapporteurs de cette épreuve ont eu pour souci de bâtir leurs conseils et recommandations autour d'éléments importants ceci pour permettre aux candidats de se préparer efficacement et sereinement à cette épreuve en en cernant plus clairement les enjeux.

L'épreuve de Culture Design & Métiers d'art : Durée 5 heures Coefficient 1

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer un produit ou une œuvre dans un contexte de création, de dégager une problématique et d'intégrer une réflexion critique à partir des références proposées. Cela nécessite une culture large et ouverte des domaines du design, des métiers d'art et des arts visuels.

Cela nécessite aussi une curiosité et connaissance des contenus des programmes mis en œuvre au lycée à savoir le Baccalauréat sciences et technologies du design et des arts appliqués - des BTS design et diplômes des métiers d'art. C'est aussi montrer son intérêt pour les formations auxquelles destine ce concours.

Le fait qu'il n'y ait plus de « *programme limitatif* », affirme intentionnellement que la culture est réputée acquise aussi, se jouera ici la capacité, non pas à en témoigner par une plate restitution mais, au-delà, à engager la mise en problème d'une réelle « culture des domaines du design, des métiers d'art et des arts visuels ».

Hélas, situation déjà rencontrée lors de précédentes sessions, la platitude de certaines copies empreintes d'un discours banal interroge sur les capacités mêmes du futur enseignant à engager une réflexion sur le sujet avec un public d'élèves. Peu de candidats s'engagent dans leurs propos qui tournent très rapidement en rond quand ce dernier s'enlise dans des descriptions sans fin ou idées reçues au point de se demander s'ils se sentent concernés par le sujet.

Les auteurs des meilleures copies attestent très rapidement d'un réel intérêt pour le sujet, révèlent de la curiosité et des connaissances dans les différents domaines de création. Ils font preuve d'une réflexion approfondie, d'un réel engagement du propos, nourris de références précises.

Les futurs candidats sont invités à lire avec attention les conseils des rapporteurs d'épreuve pour se préparer efficacement à la prochaine session.

➤ **Concernant les épreuves d'admission option design et option Métiers d'Art.**

- 1- Mise en situation professionnelle au regard des programmes des lycées et des classes post-baccalauréat (classe de seconde enseignement d'exploration "création et culture design" - Première et terminale de BAC STD2A – BTS design - DMA).

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

Cette nouvelle épreuve représente un exercice qui nécessite un engagement et une forte implication pédagogique à l'issue des travaux pratiques. Ce en réponse au sujet à traiter.

Cette épreuve met très nettement en évidence des candidats, futurs pédagogues, qui font la démonstration de leur intérêt pour les élèves et usent de leur connaissances pour mettre en cohérence les choix et moyens pédagogiques au regard de l'objectif et niveau de classe imposés par le sujet.

Les meilleurs candidats ont fait preuve de leur capacité à choisir des dispositifs pédagogiques adaptés qui prennent en compte le public d'élèves, les dimensions spatiales et temporelles allouées à la transmission de contenus au regard de propositions qui font sens.

Le jury a très rapidement distingué les candidats qui s'étaient préparés à cette épreuve en commençant leur préparation au concours par une lecture assidue, comprise et intégrée des programmes propres aux formations et diplômes de la voie technologique.

Inversement encore trop de candidats ne s'interrogent pas sur les dispositifs qui favorisent de réels apprentissages et proposent des situations au travers desquelles l'élève agit sans comprendre le sens de ce qui lui est demandé. Pour la plupart ce sont des candidats qui n'atteignent pas la moyenne à cette épreuve. Ils n'ont pas su se projeter dans la posture du futur enseignant en se posant les questions les plus évidentes.

Exemples :

- Quels sont les enjeux de la formation en design et Métiers d'art ?
- Quel intérêt présente l'exercice pour l'élève ? Quelle(s) relation(s) transversales avec les autres enseignements assurés dans les formations ? Comment permettre à l'élève d'acquérir de l'autonomie ?
- Quel dispositif imaginer ? Quelle part de sensible, de liberté ? Comment amener l'élève à qualifier sa production ? Quelles logiques de création, de conception, de mise en forme ?
- Quels outils ou moyens lui permettront de répondre correctement à la demande ? Quels outils d'analyse ? Quels supports iconographique, textuel... ? Quelle méthodologie ?
- Qu'est-ce que j'évalue ? Comment et pourquoi ? Vocabulaire spécifique nécessaire à l'établissement des critères.

Concernant cette épreuve de mise en situation professionnelle les candidats doivent aussi pouvoir faire preuve de leur réflexion quant au bon usage des TICE et de leur plus-value dans le dispositif du cours comme moyen pédagogique propre à renforcer la didactique.

Il en va de même quant au bon usage du tableau, nombreux sont les candidats qui n'ont absolument pas le réflexe de s'en servir comme support de démonstration, timidité ou incompétences graphiques ?

Au regard de l'option Métiers d'Art :

il est une fois de plus indispensable de rappeler qu'il faut attendre l'admissibilité prononcée pour connaître les spécialités "Métiers d'Art" présentées par les candidats.

Les jurys qui auditionnent les candidats de cette option sont constitués au regard des spécialités des candidats admissibles.

Aussi il est rappelé et vivement conseillé aux candidats de maîtriser les contenus, notamment et entre autres, du domaine professionnel du dit métier pour lequel ils vont concevoir leur séquence pédagogique. Le jury ne peut-être que surpris face à un candidat qui ne maîtrise aucun des savoirs technique et technologique pas plus que le vocabulaire spécifique. Inutile de penser pouvoir faire illusion.

Le seul candidat lauréat de cette session a su faire la démonstration, dans l'espace des quatre heures de travaux pratiques, de ses compétences à mettre en œuvre et transmettre des savoirs "faire et être" à partir de l'exploration, du sujet proposé. Ainsi, dispositif, méthode, rigueur, savoir, moyens mis en œuvre et qualité de la prestation orale ont pu être vérifiés au sein de cette nouvelle épreuve intitulée "mise en situation professionnelle".

La présidente et les membres de jury espèrent que les futurs candidats inscrits à l'option Métiers d' Art sauront faire preuve de réelles compétences et d'un réel talent dans la spécialité qu'ils présentent pour prétendre à l'enseigner.

Concernant les deux options :

Dans l'échange avec le jury, le candidat, par son écoute et sa réactivité, doit témoigner de sa capacité à prendre tout le recul nécessaire pour établir une communication riche et constructive permettant de bien préciser ses intentions pédagogiques. Ce questionnement lors de l'entretien peut aussi l'amener à reconsidérer certains aspects de sa séquence et des éléments qu'il présente.

La structuration et l'argumentation du propos, servies par un vocabulaire adapté aux arts appliqués, comme aux métiers d'art, la fluidité du discours et la pertinence du vocabulaire utilisé ont été des éléments-clés de la réussite de cette épreuve.

Les bons candidats ont eu une attitude positive favorable à l'écoute et ont démontré de réelles aptitudes au dialogue.

Rappel :

Cette épreuve a pour but d'évaluer la projection professionnelle des candidats. Ces derniers sont invités à lire avec attention les remarques et conseils formulés par les rapporteurs de l'épreuve.

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier (présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes).

Le candidat se présente devant le jury pour un exposé et un entretien qui s'appuie sur le contenu de son dossier. Il faut préciser que ce dossier a été lu par les membres du jury. Ce dossier n'est pas évalué en revanche le jury, pendant l'entretien de trente minutes va nourrir l'échange à partir de certains points qui en sont extraits.

L'oral d'une heure (exposé et entretien), lui, est évalué. Le jury n'attend donc pas du candidat une lecture, ou relecture du contenu relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série, voire pièce unique, mais bien sa capacité à nourrir un échange réflexif afin d'apprécier sa dimension professionnelle, son aptitude à expliciter une situation de conception rencontrée dans un cadre professionnel. Le candidat, dans son exposé de trente minutes, doit pouvoir faire la démonstration du transfert qu'il ferait dans le cadre d'une application pédagogique en lycée.

L'ensemble des dossiers pour l'ensemble des candidats admis présentait des démarches construites qui répondaient à une problématique clairement identifiée. Les propositions pédagogiques qui en résultaient faisaient sens en écho aux programmes des formations de la voie technologique. Cela atteste que ces candidats se sont préparés avec sérieux. Il est manifeste qu'ils avaient pris connaissance des conseils donnés dans le rapport de jury 2013.

Les constats et conseils établis par les rapporteurs d'épreuve sont précieux pour les futurs candidats. Je les engage à les lire avec attention notamment pour éviter des propos alambiqués qui nuisent aux compétences attendues d'un futur enseignant, entre autres qualités, s'exprimer clairement avec un propos structuré.

Attention ce dossier attendu de niveau master 1 doit permettre au jury d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline.

Cette première session de concours rénové a révélé le bon niveau des candidats qui se sont préparés avec efficacité. Nous les en félicitons. Les moyennes générales sur l'ensemble du concours en attestent :

CAPET option design: 12, 89

CAFEP-CAPET option design: 11, 60

CAPET option Métiers d'art : 14,75

Le jury regrette une fois de plus de ne pas avoir pu apprécier de candidats sérieusement préparés pour l'option métiers d'art du CAFEP-CAPET.

Quant au CAPET de cette option le jury espère de plus nombreux candidats à la session 2015 et les incite à une parfaite vigilance lors de l'inscription.

Les membres du jury et rapporteurs d'épreuves par leurs constats et conseils avisés se sont attachés à expliciter et définir concrètement les exigences attendues de ces épreuves, leurs impulsions, les méthodes de préparation qu'ils

proposent ouvrent à des pistes de réflexion. Leur travail constitue un réel outil de préparation pour les futurs candidats qui doivent s'en emparer pour mieux percevoir les attendus du concours au travers de ses deux options bien spécifiques. Le métier d'enseignant, en perpétuelle évolution nécessite une veille permanente. Il faut être conscient et aguerri des innovations dans les domaines de la création.

Aussi nous encourageons les futurs candidats des deux options à construire une préparation efficace, enrichissante et fertile pour une pratique motivée d'un enseignement cohérent des arts appliqués et des métiers d'art vis-à-vis de publics diversifiés.

Ce concours repose sur une organisation particulière. Chaque préparation de session nécessite une anticipation importante depuis la phase d'élaboration des sujets, temps commun où les deux options sont gérées en même temps, jusqu'à la phase d'admission qui nécessite de concevoir des jurys aux compétences spécifiques selon les champs professionnels des candidats.

La complexité est de trouver des sites qui puissent offrir les conditions spatiales et matériels fonctionnels permettant à la fois de gérer l'autonomie du concours sans gêner le fonctionnement et les activités des établissements d'accueil. Sans la qualité d'accueil et le partage dont savent faire preuve ces partenaires notre mission serait difficile.

Je tiens donc ici à remercier vivement l'équipe de direction, les chefs des travaux des filières design et métiers d'art ainsi que les personnels techniques de l'école BOULLE qui ont accueilli pour cette session 2014 les membres de jury et les candidats dans des conditions optimales permettant ainsi un travail serein pour chacun.

Mes remerciements s'adressent aussi très sincèrement aux deux vice-présidents et membres de jury ainsi que les rapporteurs d'épreuve pour leur attachement à produire des écrits efficaces, reflets de fines observations pendant les corrections et les oraux d'épreuves.

Chaque session est particulièrement intéressante et passionnante à vivre. Les membres de jurys sont très investis dans leur mission. Ils ont participé avec concentration, sérieux et enthousiasme au bon déroulement de ce concours rénové lui assurant ainsi un avenir prometteur.

Attentifs à leurs futurs pairs c'est avec professionnalisme, objectivité et bienveillance qu'ils ont su pendant les oraux, accueillir les candidats et les écouter avec une extrême attention pour des échanges de qualité.

Gisèle COUPERT
IA IPR Design & Métiers d'Art
Présidente du Jury

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les candidats aux concours de l'enseignement privé subissent les mêmes épreuves que les candidats des concours correspondant de l'enseignement public.

ÉPREUVE D'INVESTIGATION MÉTHODIQUE EN DESIGN ET EN MÉTIERS D'ART

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

1° Épreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art.

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances et compétences professionnelles.

Il lui est demandé d'engager une démarche d'investigation méthodique mettant en question les dimensions esthétique, technique, technologique, économique et sociologique dans un processus de conception en design ou en métiers d'art, à partir d'une documentation visuelle et/ou textuelle fournie.

L'articulation des notions et principes dégagée conduit à la formulation d'hypothèses de conception en utilisant des moyens graphiques adaptés et en justifiant les choix.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Rapport coordonné par :

Monsieur Thierry DELOR IA IPR Design & Métiers d'Art assisté de :
Mesdames Géraldine DUGRAND, Élise GOURDY-BLÉNIAT, Monsieur Martial ROULOT.

Membres de la Commission

Mesdames Françoise DUBARRY, Géraldine DUGRAND, Ophélie FRAYSSINET, Anne GIRAUDON, Élise GOURDY-BLÉNIAT, Adeline MADURAUD, Laure MANAC'H, Christine RAVIT, Aude SAINT-GÉRAND
Messieurs Gérard BECKER, Frédéric POUPARD et Martial ROULOT.

Cette nouvelle épreuve se substitue cette année à l'épreuve dite de synthèse.

Articulé autour d'un thème, le sujet de l'épreuve d'investigation propose une documentation iconographique et/ou textuelle dont l'étude approfondie doit permettre au candidat d'extraire et définir des pistes de conception à engager dans les domaines du design et/ou des métiers d'art.

Le candidat doit mettre en œuvre une méthode d'analyse qui investit le thème et donne lieu à des hypothèses de projection en arts appliqués. L'ensemble de la production nécessite une présentation sous la forme d'un dossier de planches au format A3 paginées. Les visuels de communication et d'expression graphique doivent être complétés et liés par le texte.

L'organisation du dossier distingue deux phases articulées entre elles :

- une analyse orientée de la thématique et des documents,
- des propositions de champs de projection en arts appliqués.

Une synthèse de l'analyse explicitera un positionnement clairement énoncé, véritable articulation entre les deux temps.

L'analyse interroge la thématique, révèle les questionnements induits par les documents, se nourrit et s'appuie sur des références argumentées. L'étude doit diversifier les points de vue sur les productions proposées et leurs représentations. Au-delà du simple constat descriptif, des questionnements et réflexions approfondis doivent être déduits

et exposés par les moyens écrits et graphiques adaptés.

Les hypothèses de projection engagées dans les domaines du design ou des métiers d'art résultent de problématiques identifiées et doivent témoigner d'une capacité d'appropriation du thème par le candidat.

Commentaires du jury

À la lecture des meilleurs travaux, le jury a apprécié :

- Une lecture attentive des enjeux du sujet.

Définir les termes de l'intitulé peut faciliter l'entrée dans le sujet.

À contrario, les candidats qui ont fait l'économie de ce moment d'étude lexicale ont pu négliger voire ignorer certaines dimensions sémantiques des termes du sujet (jeu, dupe). En revanche l'association des notions connexes à l'intitulé a complété et confirmé la compréhension du sujet évitant ainsi les risques de dérives hors-sujets.

- La mise en tension dialectique des documents.

L'étude croisée des documents doit mettre en lumière leur rencontre particulière. Il ne s'agit pas tant de proposer quatre études autonomes mais bien de confronter les différentes références proposées. Certaines dimensions et notions en lien avec la thématique ne se révèlent qu'en regard d'une autre image, comme point saillant de comparaison. Une confrontation systématique des documents permet d'extraire plus de liens sémantiques et de relations problématiques.

- La profondeur et l'ouverture de l'analyse.

Un regard trop superficiel ne permet pas à l'investigation de générer et développer des pistes assez diversifiées. Les documents offraient différentes clés et niveaux d'interprétation au-delà de la seule dimension illusionniste immédiatement repérable. Il s'agissait également d'investir, d'interpréter le statut de ces objets et installations, la posture de leur créateur, leur démarche, leur discours sur le design et la création.

Enfin – ou d'abord – la prise en compte des légendes attenantes aux documents offrait des indices pour contextualiser les différentes démarches présentes dans le sujet.

- Un moment de synthèse et d'articulation clairement exprimé.

La plupart du temps, une partie du dossier était dédiée à ce nécessaire et essentiel moment d'articulation entre l'étude des documents et les hypothèses créatives. Elle permet de vérifier la bonne appréhension des enjeux issus de la confrontation des documents mais aussi de formuler un questionnement exploitable, participant de la clarté du dossier. Parfois ce moment d'articulation n'est pas suffisamment ou pas du tout formulé, ainsi les relations entre le produit de l'analyse et les prolongements créatifs non identifiées devaient alors être supposées par le jury, les hypothèses semblaient alors rapportées artificiellement, non fondées. Ce temps est une aide certaine pour le candidat souhaitant démontrer une logique de réflexion claire.

- Des hypothèses en cohérence avec les questionnements formulés dans la synthèse.

Les meilleurs dossiers présentaient une parfaite adéquation entre l'analyse et ses prolongements (termes, notions, concepts, problèmes, questions) via une articulation liant les deux phases de l'exercice. Parfois de bonnes analyses n'ont pas ouvert sur des poursuites à même niveau de pertinence. On a pu repérer, à la marge, quelque cas de « placage » d'hypothèses préconçues ne ressortant pas logiquement de l'étude des documents. Là encore, les candidats ayant bien considéré les termes de l'intitulé se sont ainsi mieux prémunis contre des investigations hors-sujet. Les hypothèses doivent être l'occasion d'une « exploration » des potentiels créatifs d'une piste dans un champ du design et/ou des métiers d'art et rester à un stade d'esquisse de projet. Elles doivent malgré tout témoigner d'un bon sens conceptuel et technologique et proposer des hypothèses suffisamment réalistes, – ce qui n'exclut pas une certaine dimension prospective bien au contraire. De mauvaises appréhensions du sujet ont pu conduire certains candidats à imaginer des propositions créatives par trop fantaisistes alors qu'il pouvait prêter à des suggestions subtilement décalées, voire trompeuses – des « jeux » avec l'usager, celui-ci étant trop souvent omis des scénarii envisagés. Des réponses « gadgets » ou quasi surréalistes ont empêché de vérifier ce bon sens technologique, ergonomique attendu et

indispensable à l'étalement d'une démarche.

Enfin, une connaissance minimum de l'actualité comme de la veille technologique est un prérequis. Les hypothèses ancrées dans des préoccupations contemporaines de la création se sont distinguées. La viabilité des hypothèses, ce qui n'empêche une fois encore que celles-ci soient singulières, est l'un des critères de réussite de l'épreuve.

- Des postures engagées et cultivées.

Un positionnement personnel du candidat, témoignant d'un questionnement sur les enjeux philosophiques, historiques, socio-politiques, économiques et éthiques est indissociable de la création.

Le jury a apprécié qu'une culture design émerge de l'analyse et des hypothèses de conception. Dans ce registre, on a préféré les références quand elles étaient choisies et éclairantes. Les exemples convoqués en immédiate adéquation avec tel argument renforcent la démonstration. Les effets de catalogue où s'accumulent de nombreuses références desservent le propos et peuvent même semer une certaine confusion.

Enfin, la justesse de ces références et citations complète la représentation par le jury d'une culture design et/ou métiers d'art du candidat.

À cette culture attendue doit se conjuguer une distance critique qui distingue aussi l'implication du candidat. Ce sens critique, s'il se manifeste dans l'étude comme dans les hypothèses peut aussi donner lieu à des postures plus pertinentes dans la conduite de l'exercice, sa présentation, ses choix d'écritures, de narration... Ainsi, certains candidats ont su prendre parti, s'engager graphiquement et conceptuellement au-delà des modèles parfois scolaires remarqués a contrario.

Le jury encourage vivement une posture manifeste et singulière dans le cadre de cet exercice pour autant qu'elle engage une démarche cohérente en regard des enjeux les plus fondamentaux de la création appliquée.

- Une présentation méthodique, soutenue par une expression graphique communicante.

L'épreuve, écrite et graphique, permet d'évaluer la capacité du candidat à investir les outils et moyens de la communication visuelle pour rapporter une démarche logique et de manière méthodique.

Ainsi, l'effort de composition a été valorisé tant il facilite la lecture des conclusions et hypothèses du candidat. La hiérarchisation des éléments constituant les planches via les codes et modes de représentation adéquats participe de cette valeur de communication.

Le dessin, pour lequel le jury a pu parfois apprécier une certaine appétence, est de ces modes d'expression attendus au service de la communication. Le dessin analytique ou d'intention peut et doit communiquer telle déduction, tel argument. Relégué, dans d'autres dossiers, au seul rôle d'illustration littérale non qualifiante, le dessin n'est alors plus au service du propos.

Ainsi le jury adresse une recommandation à tout candidat préparant cette épreuve : dessinez ! Non selon un mode académique ou formaté ou encore emprunté que l'on n'atteint pas, si on ne le possède pas, dans le temps contraint d'une disposition au concours mais en posant selon ses moyens un mode de traduction graphique pensé, clair, décomplexé.

Enfin, en relais des remarques précédentes, la structuration de l'ensemble en une progression logique où apparaît distinctement les différents moments de l'exercice comme de la démarche du candidat distinguait les meilleurs dossiers. Ces qualités de méthode caractérisent l'épreuve.

- Un équilibre de traitement des demandes du sujet.

Une mauvaise gestion du temps semble régulièrement grever la seconde partie de l'exercice. Aussi, le jury a souvent observé un défaut de qualité comme de quantité des hypothèses de conception suite à une analyse pourtant complète.

Enfin la maîtrise de la langue – de l'orthographe à l'expression écrite en général – n'apparaît pas exactement dans les critères d'évaluation, elle doit être cependant une préoccupation constante, implicite, dans la conduite de cette épreuve graphique et écrite.

Voir les résultats chiffrés de l'épreuve d'Investigation méthodique en design et Métiers d'art page 11.

ÉPREUVE DE CULTURE DESIGN ET MÉTIERS D'ART

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

2° Épreuve de culture design et métiers d'art.

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer un produit ou une œuvre dans un contexte de création, de dégager une problématique et d'intégrer une réflexion critique à partir des références proposées.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Rapport coordonné par :

Madame Isabelle BASQUIN IA PR design & Métiers d'Art assistée de :
Madame Nathalie HARLÉ, Messieurs Gérard ALT et Alain TCHOUKRIEL

Membres de la commission

Mesdames et Messieurs : Gérard ALT, Stéphane DARRICAU, Caroline DEMONTIGNY, Nathalie HARLÉ, Anne HILDEBRAND, Muriel JANVIER, Nadine LABEDADE, Pascale MARTIN – LEMAIRE, Xavier NIVET, Pascale RECORDA, Alain TCHOUKRIEL, Damien VIDAL.

Préambule

Cette nouvelle session 2014 marque le début du cycle d'une formule renouvelée de l'épreuve. Pour autant, les recommandations publiées dans les rapports des précédentes sessions n'en sont pas moins utiles et précieuses, qu'il s'agisse de faire usage d'une culture vivante avec à-propos, de construire sa réflexion sur la base d'une méthodologie éprouvée, de prendre une distance critique mesurée face à une question forcément ouverte ou simplement d'exprimer clairement sa pensée par un travail rédactionnel maîtrisé et précis. Les candidats qui peinent encore à cerner les enjeux de cette épreuve trouveront dans ce rapport de jury, à l'image des précédents, quelques précisions utiles en vue de leur préparation.

+++

De l'énoncé du sujet

Imaginons un instant le sujet de l'épreuve découpé, au sens propre, selon les différents items qui le composent. Que se passerait-il si nous nous contentions de son seul titre « matière(s) à créer » pour construire notre démonstration ? Quel cheminement prendrait notre réflexion si nous n'envisagions le thème que sous l'angle de la citation d'E. Manzini ? Aurions-nous le même regard sur le sujet, et les mêmes amorces de réponses si notre travail consistait exclusivement à procéder à une analyse des images, privées ou non de leurs légendes ? Même si cela relève de l'évidence, il paraît utile de rappeler que l'énoncé du sujet est concrètement constitué de plusieurs niveaux d'informations, organisés selon un schéma conventionnel qui invite à une lecture verticale (attendus de l'épreuve, thème, documents, demande et critères). Pourtant, chacun des éléments de l'énoncé n'est pas destiné à préciser le précédent mais vise à l'enrichir, à l'ouvrir en présentant une nouvelle entrée pour une même question. Le tout forme un ensemble cohérent dans lequel chaque « déclencheur » se comporte comme la pièce d'une mécanique dont le dessein est à découvrir. C'est l'enjeu de cette épreuve. L'énoncé ne se limite donc pas à un ensemble d'éléments visuels ou textuels (titre, citation, photographies ou dessins) plus ou moins redondants, ensemble dans lequel les images, par exemple, se contenteraient d'illustrer les textes et dont une lecture mécanique ne ferait apparaître qu'un chapelet de redites. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de s'emparer du sujet en effectuant une **analyse croisée** des documents et de la citation. Il s'agit d'envisager la lecture de l'énoncé d'un sujet en s'attachant à percevoir la « **tension** »

qui résulte de la confrontation des éléments incitateurs. De cette mise en tension émergeront les hypothèses et le questionnement.

Les démonstrations les plus convaincantes ont été celles des candidats qui ont su se saisir des sens multiples engendrés par les décalages et les différences de statuts des documents constitutifs du sujet. D'ailleurs, la demande insistait explicitement sur une approche globale de l'analyse. Malheureusement, cette recommandation n'a pas toujours été suivie d'effet. Certains candidats, assez nombreux, ont préféré établir une hiérarchie au sein des différentes propositions, les uns optant pour un commentaire principalement étayé par les mots d'E. Manzini mais négligeant les visuels qui présentaient pourtant de nombreuses informations sur les processus de fabrication, les autres à l'opposé, choisissant de se livrer à une description fouillée des visuels, oubliant parfois purement et simplement les propos du designer-chercheur.

+++

Reprenons l'énoncé tel qu'il nous apparaît à la lecture.

Définition de l'épreuve.

Ce paragraphe retrace succinctement les attendus de l'épreuve et fixe le cadre des compétences. Notons que les compétences énoncées sont sensiblement les mêmes que celles précisées dans les critères d'évaluation. En outre, ces items définissent la trame du devoir en insistant sur les axes majeurs de l'analyse des documents.

Ainsi, par exemple, il est demandé au candidat d'« être capable de situer un produit ou une œuvre dans un contexte de création ». Le contexte de création est envisagé ici sous l'angle d'un environnement historique, culturel, technologique, esthétique ou encore économique global. Nous pourrions parler du « système de l'objet ». Or, trop de candidats envisagent cette notion de contexte sous le seul angle historiciste, égrenant les époques de manière parfois juste mais souvent mécanique, dans une logique linéaire, chronologique mais bien trop rarement systémique. Cette approche, outre le fait qu'elle trahisse une compréhension plutôt scolaire des enjeux du design ne s'avère pas propice à la mise en œuvre du second critère qui consiste à dégager une problématique. Nous développerons cette notion de problématique plus loin.

Par ailleurs, il est aussi précisé au candidat qu'il lui faudra « intégrer » dans sa démonstration « une réflexion critique à partir des références proposées ». Or, pour être propices à la réflexion critique, les références doivent être choisies dans l'actualité ou l'histoire non pas sur la base de leur simple cohérence thématique avec le sujet, ou plus simplement encore parce qu'elles sont dans l'air du temps mais parce que leur rapprochement avec la question engagée produit du sens. Les références historiques sont utiles et nécessaires quand elles sont discutées et que leur choix est argumenté.

Effectuer une analyse critique signifie qu'à la phase d'énonciation des phénomènes, de leur contextualisation et de leur analyse factuelle, succède une phase d'interrogation et de mise en débat au-delà de ce qui, à la première lecture, relève d'évidence. La réflexion critique doit amener à remettre en question ce qui semble acquis, immuable, logique. Il s'agit de mettre en lumière la complexité d'un processus générant des tensions qu'il faut tenter d'énoncer et de comprendre. De même que l'histoire du design n'est pas « sans histoires », le contexte de la culture contemporaine du design engage souvent le débat et révèle des postures conceptuelles qui ne sont pas toujours celles d'un monde pacifié. Il est donc utile pour le candidat, après s'être posé la question du « quoi », de se poser celle du « pourquoi ». Le système de l'objet se révèle dans les partis-pris et les contraintes qui ont présidé aux choix des concepteurs, dans le contexte sociétal d'une époque donnée. C'est de la compréhension de ces enjeux que pourra naître une réflexion critique.

Le titre

Il annonce le périmètre du champ d'investigation et sert à resserrer le sujet tout en suggérant les pistes de la réflexion. Ainsi, le titre « matière(s) à créer » invite à engager la réflexion autour d'une sorte de jeu de mots suggérant plusieurs interprétations, comme autant de variations autour d'un thème :

- matière(s) à créer, entendu comme autant de matière(s) à concevoir grâce à l'ingénierie ou à l'artisanat.

- matière(s) à (pour) créer, au service du projet, de l'innovation, de la conception, de l'invention, la matière générant de nouvelles perspectives et de nouveaux possibles en création design et métiers d'art.

- (Il y a) « matière à créer », entendu comme une opportunité illimitée de création tous azimuts, y compris dans les champs connexes, des arts plastiques par exemple.

Cet intitulé, du fait de sa polysémie, donne une coloration particulière au sujet propice à une réflexion ouverte. Il entre en résonance avec le titre de l'ouvrage de E.Manzini dont la citation est extraite. Il est regrettable que certains candidats n'aient pas pris la mesure de la portée inductrice de cet intitulé. D'autres ont tout simplement fait l'impasse sur le titre du sujet.

La citation

Elle pose les bases théoriques de la demande, annonce un postulat fort et représente un déclencheur visiblement orienté qui engage forcément un débat. Comme nous l'avons déjà précisé plus haut, la citation doit être envisagée dans sa confrontation avec les visuels. Ce rapprochement perturbe le caractère purement factuel des documents photographiques, les met en mouvement, les interroge et leur donne une profondeur. C'est sur la mise en tension de deux représentations de natures différentes d'une même question que pourra s'appuyer l'analyse iconographique et le plan dialectique.

Remarquons que peu de candidats ont envisagé de replacer l'affirmation de Manzini dans son contexte, en se référant à l'ouvrage pourtant emblématique du designer avant de l'analyser et de la questionner (rappel de la nature et du contenu de l'ouvrage, nature des travaux de recherche de l'auteur, époque de parution, contexte sociétal, etc.)

La documentation iconographique

Pour cette session, la richesse de la documentation réside autant dans la diversité des exemples que dans la multiplication des points de vue photographiques. Ces images illustrent des activités de conception, de mises en œuvre et de construction dans les domaines du design, des métiers d'art et de l'architecture. Enchaînement des différentes phases du processus de fabrication, détails techniques, présentation des réalisations, « comportements » des matériaux, manipulations, gestuelles, certains candidats évoquant même des « *gestes rituels* »...

Ces informations visuelles sont complétées par les légendes très détaillées : celles-ci apportent des précisions sur certaines expérimentations parfois complexes, révèlent les secrets d'une fabrication ou d'un matériau ou insistent sur la complexité ou la singularité des procédés de fabrication comme autant de mises en perspective des propos de E. Manzini et du « *continuum de possibilités* ».

Les meilleures copies ont fait état de cette richesse en appuyant leur propos sur une analyse fouillée des images et en tentant de mettre en évidence les liens étroits existant entre le processus de mise en œuvre et l'artefact. Elles ont su mesurer les potentiels de ces documents à l'aune des propos de E.Manzini.

La demande.

Elle précise les attendus de l'épreuve, planifie le travail et rappelle les fondements méthodologiques : analyser, confronter, questionner, référencer. La demande insiste sur la prise en compte simultanée des champs connexes du design et des métiers d'art comme un enjeu majeur.

Or, cette dernière question était au cœur de la demande. Les candidats, pour la plupart, ont su repérer dans ce sujet les ponts jetés entre le design et les métiers d'art et ont su mesurer les enjeux de ce rapprochement.

Les critères.

Ils définissent le répertoire des connaissances et des compétences. La terminologie spécifique qui les caractérise mérite qu'on y revienne plus longuement.

1 - Pertinence des champs d'hypothèses et du questionnement

Que faut-il entendre par « hypothèse » ?

Ce que nous dit Le Larousse :

- « Dans la logique traditionnelle, proposition particulière, comprise comme implicite à la thèse, ou incluse à celle-ci ; dans la logique moderne, formule figurant en tête d'une déduction et qui, à la différence d'un axiome, n'a qu'un caractère transitoire »

- « Proposition visant à fournir une explication vraisemblable d'un ensemble de faits, et qui doit être soumise au contrôle de l'expérience ou vérifiée dans ses conséquences »

Le Petit Robert propose quelques synonymes : « convention, postulat » ou encore « supposition ».

Dans le cas du sujet de cette session, les hypothèses s'élaborent tout d'abord à partir du postulat de E. Manzini. Dans cette citation, il remet en question la notion de catalogue de matériaux préexistant à toute conception design ou métiers d'art. Il s'appuie sur l'évolution exponentielle des technosciences pour proposer une nouvelle approche du lien qui unit la conception au matériau. En parlant de « continuum de possibilités », il évoque le jeu de combinaisons à l'infini, de rencontres de matériaux finis ou semi-finis ou de matières naturelles, d'hybridations, de fusions, de juxtapositions, d'inclusions... La matière devient alors elle-même « matière à création » et ouvre le champ à de nombreuses solutions au plan de la conception design dont elle devient l'un des éléments moteur.

Les candidats les plus pertinents ont analysé avec précision les documents textuels et visuels ce qui leur a permis de cerner la richesse des hypothèses offertes par le sujet. Ceux d'entre eux qui ont le mieux réussi cette phase de la démonstration sont ceux qui ont su à la fois mettre en évidence la singularité de chaque expérimentation mais qui ont aussi su opérer la synthèse de ces analyses en revenant à chaque fois vers la question centrale soulevée par E. Manzini sans jamais se laisser disperser par une approche anecdotique.

Du questionnement à la problématique

Le questionnement est à considérer ici comme une interrogation du potentiel du sujet. Le Robert nous dit qu'il s'agit du « *fait de poser un ensemble de questions sur un problème* ». Aussi, le questionnement « *fait-il problème* ». L'hypothèse génère le questionnement. Il y a ce qui nous apparaît, puis vient la phase de ce que nous en déduisons, les questions que cela soulève. L'une de ces questions devient majeure. Cette phase décisive sera celle de la problématisation.

Comme nous l'avons vu plus haut, le questionnement est guidé par l'intitulé du sujet. En « colorant » la question soulevée, ici celle des « matière(s) à créer » et qui sont liées à une évolution de la conception en design et en métiers d'art, le titre délimite autant qu'il ouvre. Le jury note en préalable que peu de candidats se seront risqués dans une définition des termes utilisés ou suggérés dans le sujet : matière(s), matériau(x), matériologie, médium, matériaux hybrides, matériaux composites, matériaux « sandwichs »... De fréquents amalgames ne permettraient pas de distinguer ce qui relevait de la matière première, transformée ou non, de la matière naturelle ou synthétique, industrielle ou artisanale, du matériau de construction... Sans pour autant se risquer à donner les définitions strictes de ces termes, il aurait parfois été fort utile de tenter de mieux cerner les acceptions de ces termes en vue d'un propos plus clair.

Le questionnement est généré par la typologie des documents proposés. Qu'il s'agisse de la citation visionnaire de E. Manzini ou des documents photographiques montrant des réalisations innovantes, il est nécessaire de révéler les liens qui interagissent entre les documents et d'exploiter les potentiels qui surgissent de ces rapprochements. C'est la « confrontation » dont il est question dans la demande. Celle-ci engageait à s'interroger sur une réinvention du quotidien par une entrée particulière, celle des matériaux. À cette fin, il s'est agi d'extraire des documents mis en articulation des lignes de force convergentes répondant à cette attente tout en évitant de s'atteler à une laborieuse analyse descriptive et exhaustive. L'analyse est certes méthodique mais elle est aussi le fruit de l'esprit de synthèse. Seule une analyse systémique permet d'évaluer la complexité tout en discernant l'essentiel.

2 - Cohérence de la problématique, réflexion et développement d'une position critique

La problématique

La problématique est à considérer comme ce qui interroge, qui souligne ou révèle une tension. Nous pourrions nous risquer à caricaturer les acceptions de ces mots en avançant qu'un problème attend une réponse alors que la problématique attend des questions.

Le Petit Robert précise :

- Problème : Question à résoudre qui prête à discussion, dans une science.
- Problématique : Art, science de poser les problèmes.

La problématique est un questionnement qui démontre l'intérêt et la complexité d'un sujet. Or, le sujet recèle de nombreuses problématiques potentielles. Aussi, la mise en lumière de la problématique s'opère-t-elle par le choix d'un questionnement qui s'avère central.

Il s'agit d'établir une hiérarchie des questions soulevées dans et par le sujet et d'identifier celle que l'on mettra en exergue. C'est elle qui permettra de structurer la réflexion et de démontrer l'appropriation du sujet par le candidat. C'est le fil d'Ariane de la pensée dialectique.

Rappelons enfin que « *la thématique désigne le sujet du discours, la matière de l'analyse. Mais en tant que telle, une thématique ne « fait pas problème* ». Il appartient au candidat de révéler la problématique et d'en définir les contours par sa démonstration.

Définir une problématique implique aussi de circonscrire un périmètre de réflexion. La convocation d'exemples ou de références mal cernées a souvent été à l'origine de digressions successives. En prenant soin de poser clairement les termes de la problématique, en l'énonçant en somme, certains candidats auraient pu éviter de s'éloigner irrémédiablement du sujet. Les plus habiles ont su extrapoler autour d'une idée majeure, exploitant leurs références afin d'enrichir un propos sans jamais le détourner, en s'interrogeant par exemple sur la manière dont la matière et sa transformation en matériau peut être un vecteur de création. D'autres textes portent un regard juste sur le rapport qui peut s'établir entre l'humilité d'une pratique ou d'une production et les ambitions sans fin d'un environnement technologique contemporain très avancé.

Chaque session du concours propose un nouveau champ d'exploration. Dans le cas présent, il s'agissait de traiter des modalités de conception, de tenter de cerner les notions d'innovation, d'invention au regard de process industriels et artisanaux, de normes, de conventions, de savoir-faire traditionnels... En somme, il convenait de mener la réflexion à partir de démarches engagées autour de l'appropriation de matériaux innovants. C'est une vraie question d'actualité qui soulève des interrogations sur la manière de penser, de concevoir, de fabriquer et de réutiliser. Il semblait donc incontournable d'élargir le périmètre de la réflexion aux enjeux globaux du monde contemporain, de ses richesses et de ses dérives.

Développer une position critique.

La réflexion est le développement structuré de l'argumentation au profit de la démonstration.

Réflexion et position critique sont liées dans cet item. La réflexion examine en détail, la position critique donne de la distance.

Le discernement, la capacité de jugement, l'évaluation de la valeur d'une chose ou d'un propos sont les premières qualités requises pour adopter une posture critique. La position critique permet d'évaluer, de discuter, de remettre en cause, de contre argumenter et encourage à ne pas prendre au pied de la lettre les documents d'un sujet. Concernant les citations, en particulier, les auteurs semblent une fois encore avoir toujours raison. Pourtant ces extraits de texte ou ces aphorismes sont généralement choisis justement pour ce qu'ils prêtent à discussion, à contradiction, parfois même à polémique. De la même manière, il convient parfois d'interroger l'exemplarité des visuels avec un esprit critique en les confrontant à d'autres exemples plus représentatifs ou à des contre-exemples remettant en cause la thèse. Ces exemples sont tous issus d'une culture vivante et structurée.

Enfin, notons que trop souvent, certains praticiens ou certains mouvements du design ou des métiers d'art sont considérés sans vrai recul, sous un angle systématiquement héroïque, avec une certaine naïveté.

3 - Étendue et précision des références

Il convient de cerner un peu mieux ce qui relève de la « référence » en rapprochant ce terme de celui d'« exemple ».

Les deux notions sont liées mais ne sont pas synonymes. La référence engage une ouverture, décentre momentanément le propos sans toutefois s'en écarter. La réflexion peut explorer des champs de connaissance connexes pour ce qu'ils permettent de dépasser la dimension circonstancielle d'un document pour tendre vers une abstraction plus universelle. La référence ne se limite donc pas nécessairement au champ spécifique de la discipline, ici le design, l'architecture et les métiers d'art. Elle peut s'ouvrir sur les cultures du monde, sur l'histoire des civilisations ou sur des sciences parfois très éloignées en apparence. L'exemple quant à lui renvoie à l'idée de comparaison, d'illustration ou encore de confirmation. L'exemple conforte la thèse.

L'auto référence, qui est une dérive nuisible mais pourtant fréquente, consiste à recentrer systématiquement le débat sur lui-même en l'appuyant sur une culture disciplinaire spécifique envisagée d'un point de vue réducteur. Elle appauvrit le champ de la pensée et se prive de la richesse des sciences humaines et techniques connexes (littérature, arts, sciences de la vie, anthropologie, sociologie, philosophie et tant d'autres...). Ainsi, la référence peut être celle d'un texte, d'un essai, d'une expérience, d'une œuvre, d'un phénomène naturel... La référence est le moyen par lequel le candidat peut enrichir, ouvrir, excentrer, déplacer, s'opposer, critiquer, contester, vérifier...

Pour les meilleurs candidats, cette ouverture à la diversité culturelle et à des modèles de pensée différents a été propice à une meilleure compréhension des enjeux spécifiques de notre discipline et leur a permis d'avoir une approche plus éclairée, plus intelligente de ses rouages conceptuels et méthodologiques. Le design, dans sa complexité, ne s'envisage pas par l' « objet » mais par une pensée systémique.

Notons que très souvent, les candidats proposent un panel de références relevant du travail de designers ou d'architectes souvent plutôt réputés. Dans certains cas, la convocation de références technologiques représentatives de l'évolution des sciences et techniques s'avère pertinente (stéréo-lithographie, impression 3D...). Malheureusement, il est bien plus rarement fait référence aux écrits traitant de la théorie du design ou des métiers d'art. Ainsi, très simplement, le livre dont est issu la citation du sujet n'est quasiment jamais envisagé comme base de réflexion théorique.

En évoquant l'étendue et la précision des références, le critère du sujet entend insister sur l'ouverture d'esprit, sur la nécessaire modernité d'une culture qui vit le monde au quotidien et sur le travail de synthèse que demande une connaissance de l'actualité qui ne se contente pas des effets de mode.

Les références manquent souvent de précision. Faut-il rappeler que par « étendue » des références, l'auteur du sujet n'entend pas parler d'« exhaustivité ». Une référence si elle n'est pas étayée et articulée au propos n'est pas à même de constituer un argument.

Les propos développés doivent s'appuyer sur des rapprochements précisément analysés, contextualisés et favorables à une ouverture de l'argumentaire. Il ne faut pas omettre de citer les sources, quand cela est possible, pointer ce qui rapproche ou ce qui éloigne et revenir parfois brièvement sur un moment de l'histoire en privilégiant dans ce cas un rappel synthétique des faits. Nous sommes loin d'une narration historiciste lancinante parfois rencontrée dans certains devoirs et déjà évoquée plus haut. L'exemple est choisi et situé de manière explicite dans le but de révéler la pertinence de la réflexion et de révéler la richesse de la problématique.

4 - Expression écrite

Le niveau en termes de maîtrise rédactionnelle est très variable. Notons que certains candidats ont proposé des textes de très bonne facture, au style délié et agréable à parcourir. Malheureusement, d'autres peinent à construire un texte cohérent, produisent des phrases trop longues émaillées de nombreuses fautes de syntaxe, de grammaire et d'orthographe. Est-il nécessaire de rappeler ici que le métier d'enseignant auquel se destinent les candidats repose pour une grande part sur la maîtrise de l'écrit ? Des lacunes très marquées dans ce domaine et à ce niveau d'études supérieures sont difficilement acceptables.

Les examinateurs relèvent aussi le fait que de nombreux devoirs manquent encore de rigueur dans la structuration et peinent à formuler correctement un plan. C'est pourtant une condition sine qua non d'un texte de qualité. Certains candidats, quant à eux, auront pris la peine d'annoncer brièvement un plan de dissertation, favorisant ainsi le suivi du fil réflexif. Cette méthode rend plus lisible l'enchaînement des idées, l'articulation des arguments, et informe parfois d'emblée sur une possible posture critique.

La majorité des copies présentent un assez bon équilibre du point de vue quantitatif, le nombre de pages variant en moyenne de 4 à 11. Seules quelques très rares copies témoignent d'une réelle incapacité à mener une réflexion écrite en ne présentant ni logique, ni réel contenu, ni démonstration probante. Sur la forme, notons que certaines copies montrent un souci affirmé de la lisibilité du devoir, en respectant quelques conventions parfois utiles (sauts de ligne, inter-titrages). Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que la qualité de l'écriture, la graphie, est un facteur important de fluidité de la lecture et donc de la compréhension du texte. Dans le cas de certains candidats, un effort dans ce domaine semble vivement recommandé.

Conclusion

Pour conclure, rappelons un des points essentiels de ces constats. Afin de mener au mieux cet exercice de culture design, il convient de s'emparer des documents et du thème en effectuant une analyse croisée des données. Ceci constitue le préalable de l'épreuve. Faire l'impasse sur ce préalable conduit inmanquablement vers différents écueils.

L'un d'entre eux est le devoir « hors-sujet ». Cela consiste à traiter une question qui s'éloigne sensiblement du thème proposé. Pour le sujet de cette session, certains candidats se sont égarés dans des digressions autour de la nature, du biomorphisme, du recyclage ou encore de la question de l'organique. Bien que parfois plutôt bien construites et habilement menées, ces réflexions nous éloignent de la question centrale plus qu'elles ne nous éclairent sur ses fondements. Ce n'est pas parce qu'une question est potentiellement induite par les documents qu'elle doit être substituée à celle du thème proposé.

Le résumé chronologique représente le second écueil. Il s'agit là de réflexions qui s'égarer dans l'histoire du design en place de construire la structure du devoir. En revanche, il est parfois très utile de convoquer quelques repères historiques savamment choisis et argumentés à partir des documents du sujet. Cette méthode permet d'ouvrir le propos à des références personnelles.

Le dernier écueil est celui de l'addition et de l'accumulation excessive des informations. De nombreux candidats, soucieux d'apporter la preuve du sérieux de leur préparation, font la démonstration exhaustive de l'étendue de leurs connaissances sans chercher à garder une cohérence et une fluidité dans leur propos.

Dans cette épreuve, on attend d'un candidat qu'il s'approprie l'ensemble de ces recommandations pour construire sa réflexion et son texte. En outre, on attend aussi de lui qu'il témoigne de son point de vue, qu'il fasse la démonstration de sa capacité à hiérarchiser et exploiter ses savoirs, à penser les choses de manière systémique, à repositionner les enjeux de la pensée en design et métiers d'art et à relativiser les notions qui la structurent.

En abordant le sujet avec du recul et une certaine finesse réflexive, il pourra sélectionner un axe majeur parmi les potentiels de la proposition et choisir un angle de vue personnel pour revisiter les données de la question soulevée.

Les meilleures copies sont celles qui auront mis en évidence la capacité à interroger le sujet avec discernement, en appuyant leur propos sur une réflexion menée avec de la hauteur, sans digressions inutiles et en l'appuyant sur un nombre nécessaire et suffisant de références articulées à la démonstration. Ces références sont celles que nourrit la curiosité au quotidien. Cela passe par une pratique de la lecture et par l'information, par la visite d'expositions et la découverte de spectacles, par l'observation ou la participation à des événements d'actualité... en somme, par une vie culturelle éveillée et passionnée, par le goût de l'observation et de l'écoute.

Voir les résultats chiffrés de l'épreuve de culture design et métiers d'art page 12.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

1° Épreuve de mise en situation professionnelle.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

Pour cette épreuve, le candidat effectue son choix parmi une liste limitative de spécialités au moment de l'inscription.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans le cadre des programmes des lycées et des classes post baccalauréat.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles, à mettre en évidence les informations, données et résultats issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Rapport coordonné par :

Madame Isabelle BASQUIN IA IPR Design & Métiers d'Art Assistée par :
Mesdames Stéphanie VERGNIER, Ophélie FRAYSSINET, Muriel JANVIER et Monsieur Etienne
PAGEAULT

Membres de la commission option design et option Métiers d'Art

Gérard ALT, Véronique BILLY, Géraldine DUGRAND, Ophélie FRAYSSINET, Nathalie HARLÉ, Anne
HILDEBRAND, Muriel JANVIER, Nadine LABEDADE
Laure MANAC'H, Etienne PAGEAULT, Pascale RECORDA, Stéphanie VERGNIER

ENJEUX ET MODALITÉ DE L'ÉPREUVE :

Le nouvel intitulé de l'épreuve « mise en situation professionnelle » invite le candidat à occuper pleinement sa position de futur enseignant dans le cadre fourni par l'épreuve. En effet, c'est l'occasion pour lui de se projeter avec le jury dans l'environnement de la classe, de valoriser son savoir-faire pédagogique au travers de dispositifs adaptés et de l'utilisation des outils et ressources en présence.

La vocation première du concours du CAPET arts appliqués option design ou option métiers d'art est de recruter des professeurs destinés à intégrer les équipes enseignant au sein de la filière STD2A.

Un sujet composé d'un corpus de documents de natures diverses (images, textes, extraits d'ouvrages...) accompagné d'un thème d'investigation est fourni au candidat. Il dispose de 5 heures pour mener à bien son analyse et la composition de sa séquence au regard d'un objectif pédagogique et d'un niveau de classe imposé (4 heures dédiées à l'investigation, une heure dédiée à la préparation de l'oral.) Durant cette première partie de l'épreuve, le candidat utilisera les formats papier fournis par le centre d'examen afin de mener à bien son investigation. Des supports produits pendant la préparation peuvent être convoqués au moment de la soutenance orale, en contrepoint du tableau (équipés en feutres, craies, aimants) également à la disposition du candidat pour rendre lisible sa démarche aux membres du jury. Il est judicieux de faire appel aux ressources en présence pour servir au mieux son propos durant l'oral. L'accès à internet n'est pas autorisé durant cette épreuve.

Durant la soutenance orale composée de 30 minutes d'exposé, puis de 30 minutes de discussion avec le jury, il appartient au candidat de présenter les documents et le thème d'investigation au jury qui n'a pas connaissance préalable du sujet.

ANALYSER :

L'écueil principal de nombreux candidats est d'analyser les documents les uns après les autres avec une volonté d'exhaustivité. Il faut au contraire les faire jouer l'un avec l'autre, l'un contre l'autre, les mettre en tension pour étudier la thématique proposée et l'amener vers des enjeux propres au design et aux métiers d'art. Pour ce faire, il ne faut pas s'en tenir à la description, mais plutôt s'appuyer sur une analyse croisée des documents au service d'un questionnement du thème.

Dans cette optique, il est essentiel de replacer les documents dans leur contexte de création, ainsi que dans une perspective historique. Cela permet d'identifier correctement les différents statuts des éléments présentés.

On regrette par ailleurs un manque de vocabulaire spécifique aux différents champs disciplinaires étudiés, notamment sur le versant technique.

Les références convoquées dans l'analyse ne doivent pas être redondantes par rapport aux documents. Par exemple, il est inutile de décliner un principe déjà présent dans une image du corpus (« ce document me fait penser à ».) Il est plus intéressant de changer de regard sur la notion étudiée avec une référence qui fait avancer la réflexion, démontrant au jury que la problématique repérée se nuance au-delà du territoire proposé. Par ailleurs, trop peu de candidats se permettent de convoquer des références hors du territoire des arts appliqués, alors que la confrontation à un domaine connexe (science, littérature, musique...) est souvent riche de sens.

Il serait également souhaitable que les candidats convoquent des références moins confidentielles et dont le statut n'est que peu questionné (projets d'étudiants non édités, sources internet). Certes, une bonne connaissance des productions contemporaines est la bienvenue mais celle-ci n'a de sens qu'à l'aune de productions plus anciennes qui ont fait date dans l'histoire du design et qui attestent d'une solide culture générale de la part du candidat.

PROBLÉMATISER :

L'objectif de l'analyse comparée est d'amener le thème généraliste qui est proposé vers une problématique spécifique au design et aux métiers d'art, par une mise en tension des documents en présence. Attention, il ne s'agit pas en revanche d'orienter artificiellement l'analyse des documents vers un territoire déconnecté, qui semble parfois déjà préparé par le candidat. Cela est contre-productif quant à la mobilité réflexive attendue de la part d'un futur enseignant.

Il convient également de bien faire la distinction entre thématique et problématique. La thématique est un territoire à explorer, à questionner au travers des documents et de sa culture personnelle (références) pour aboutir à un questionnement dialectique propre aux champs des arts appliqués et des métiers d'art : la problématique.

Par exemple, à partir du thème du « motif », on pouvait très bien interroger le rôle de la texture dans la perception de l'espace, les relations entre image et volume, la dialectique entre perception et lecture en typographie ou bien encore l'imbrication entre motif et structure dans la construction. En revanche « la symétrie », « la nature » ou « la répétition »

ne sont que des sous-thèmes ou des déclinaisons du thème qui n'ouvrent pas à une réflexion sur des enjeux créatifs propres à nos disciplines.

Les problématiques sont nécessairement des questions auxquelles on ne peut pas répondre sans nuances, des questions qui amènent à réfléchir, à tester et à comparer. Ainsi, des formulations telles que « comment le déséquilibre peut-il renouveler notre regard sur l'objet ? » appellent trop rapidement des moyens sans interroger suffisamment la motivation de l'effet recherché.

De nombreuses problématiques sont possibles autour d'un même thème. Dès lors, il appartient au candidat de se positionner afin de valoriser sa culture et sa pratique du design, mais aussi de choisir stratégiquement une question appelant, par la suite, des enjeux pédagogiques.

L'OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :

Cette année, l'objectif commun à l'ensemble des sujets était : « engager une pratique expérimentale du design » pour le cycle terminal STD2A et « découvrir une pratique expérimentale du design » pour la classe de seconde « création et culture design ».

Beaucoup de candidats prennent l'objectif lui-même comme une thématique au risque d'éluider la notion imposée et les problématiques qui en découlent. L'objectif n'est pas un territoire à explorer, mais ce qui est à mettre en œuvre avec les élèves, ce qu'ils doivent comprendre, évaluer et acquérir au travers du dispositif fourni par l'enseignant.

Par définition, expérimenter consiste à tester par des expériences répétées la validité d'une hypothèse, en progressant à chaque étape dans le cadre fourni par l'enseignant. Expérimenter, c'est tester en maîtrisant les paramètres de l'expérience tout en étant capable d'évaluer la progression de ses recherches. Cela constitue le travail de l'enseignant : il ne doit pas laisser l'élève dans une pleine autonomie, mais doit fournir les outils et des moyens (méthodologiques, pratiques, matériels, techniques) permettant à l'élève de tester et d'évaluer en permanence la validité et la finalité de ce qu'il produit afin que celui-ci comprenne l'intérêt d'une telle démarche et développe des acquis.

L'intuition, la créativité, la surprise sont essentielles, mais il faut penser le cadre pédagogique permettant d'exploiter ces énergies créatives dans la construction d'une culture du projet.

Transfert pédagogique et construction d'une séquence :

- Transfert

À partir de ses éléments d'analyse et de la formulation de sa problématique, le candidat doit développer une séquence pédagogique en opérant un transfert entre la problématique dégagée et des enjeux et objectifs pédagogiques.

En fonction du niveau de la classe imposée, une même question ne donnera pas lieu aux mêmes développements pédagogiques. Il faut donc adapter avec justesse l'ambition des séquences et travailler avec précision les modalités de transmission du dispositif et de son évaluation.

Cela implique :

- la connaissance des prérequis des élèves (socle commun de compétences et de connaissances acquis à l'issue du collège, au cours de l'enseignement d'exploration et de la classe de première STD2A),
- la connaissance et la compréhension du référentiel (dénomination des pôles du programme, volumes horaires, temps forts et objectifs de la formation).

- Séquence

Le jury note que les problématiques sont souvent formulées avec pertinence et que le transfert est plus lisible par rapport aux sessions passées. La majorité des candidats présente une bonne connaissance des programmes (y compris des enseignements généraux transversaux), ces candidats semblent bien préparés à restituer et à organiser de manière construite leur réflexion.

Les meilleurs candidats ont su se projeter en tant qu'enseignants et se mettre à la place de leurs élèves tout en réussissant à reconsidérer leurs propositions lors de l'échange avec le jury.

Néanmoins, le jury rappelle aux candidats que reproduire un dispositif déjà testé est contre-productif et facilement repérable. Il est préférable d'adopter une posture d'honnêteté vis à vis du sujet, d'être mobile dans la construction de sa séquence et démontrer ainsi ses capacités à questionner de manière ouverte le champ réflexif qui est proposé.

Le jury invite les candidats à organiser des dispositifs pédagogiques adaptés aux objectifs du cours plutôt que des dispositifs fantaisistes et irréalisables dans leur mise en œuvre. Trop de candidats surévaluent les capacités de l'élève ; lequel est souvent idéalisé. La prise en compte des prérequis de l'élève et des compétences qu'il doit acquérir est centrale dans l'élaboration d'une séquence.

De fait, le candidat doit développer des outils qui lui sont personnels et qu'il adapte à la situation rencontrée. Cette épreuve est une étape du concours qui permet vraiment au candidat de faire preuve de sa créativité en tant que pédagogue à travers les dispositifs envisagés tout en restant cohérent quant aux objectifs à mener.

Le jury a encore rencontré de manière trop systématique des modèles de propositions pédagogiques comme le « poker design », le « bodystorming », la planche de tendance sur format raisin, la carte heuristique, le « mind-mapping » ou brainstorming, etc. Ces approches sont possibles si elles se justifient, si elles font sens et si leur finalité en est explicitée. Plusieurs candidats se sont aventurés, à juste titre, vers l'exploitation d'outils numériques contemporains et familiers des élèves. Encore une fois cet usage ne doit pas être systématique mais envisagé s'il fait sens dans le cadre de la séquence proposée. Aussi un recul critique est attendu sur ces nouveaux usages.

De même, beaucoup trop de candidats ne se concentrent que sur les phases opératoires de leurs dispositifs (horaires, supports, formats, nombres de planches, nombres de séances) jusqu'à en oublier les objectifs principaux qu'ils devraient s'être fixés.

Le jury tient donc à rappeler que les objectifs pédagogiques doivent être clairement présentés lors de l'exposé oral ainsi que la demande qui est faite à l'élève, ce qu'il doit produire, les consignes qui lui sont données et les moyens mis en œuvre pour l'aider à atteindre les objectifs fixés.

LA PRESTATION ORALE ET L'ÉCHANGE AVEC LE JURY

Cet oral est le seul qui mette le candidat en situation d'enseignant et qui lui permette de démontrer sa capacité à capter l'attention, à s'exprimer avec aisance, clarté et dynamisme.

Toutefois, certains candidats nous sont apparus trop familiers dans l'expression orale et dans leur attitude. Le jury les invite à savoir garder une distance raisonnée avec lui. Celui-ci n'a pas à connaître la situation professionnelle, personnelle voire familiale de chacun.

Lors de l'oral, une éthique est nécessaire ; l'attitude et la posture adoptées étant révélatrices d'une personnalité.

Dans cette épreuve le jury vérifie l'aptitude et la volonté du candidat à s'engager en tant que pédagogue. Il est donc nécessaire pour celui-ci qu'il fasse preuve d'une grande curiosité d'esprit et d'une mobilité réflexive.

Le futur enseignant doit être dans une posture intellectuelle ouverte permettant à ses futurs élèves de forger leurs propres regards et convictions sur le design et les métiers d'arts.

À l'image d'une situation en classe, l'oral est un exercice vivant où le doute positif peut avoir sa place tout comme la distance critique vis à vis de son exposé. L'expérience du candidat, quelle qu'elle soit, ne doit pas être érigée comme une généralité mais celui-ci doit mettre en perspective sa pratique au regard des attendus de l'épreuve.

En fonction des remédiations envisagées par le candidat, le jury est alors en mesure de déceler le potentiel et l'ouverture d'esprit nécessaire à la réussite de ce concours.

Voir les résultats chiffrés de l'épreuve de mise en situation professionnelle pages 13 et 14

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier.

Durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 2.

L'épreuve consiste en la soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien (présentation n'excédant pas trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes).

Le dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il prend appui sur une situation de conception rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée.

L'épreuve permet d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. Elle permet au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement. Elle permet en outre au jury, notamment au cours de l'entretien qui suit la présentation, d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission

Rapport coordonné par :

Monsieur Thierry DELOR assisté de :

Mesdames Françoise DUBARRY, Stéphanie ROULOT et Monsieur Jean-François BOUVIER

Membres de la commission option design et option Métiers d'Art

Claire BOURGOIN, Jean François BOUVIER, Gérard BECKER, Stéphane DARRICAU, Caroline DE MONTIGNY, Françoise DUBARRY, Mireille FONTY, Laurence GARNESSON, Anne GIRAUDON, Élise GOURDY-BLÉNIAT, Pascale MARTIN, Stéphanie ROULOT

Le dossier et son contenu

Un positionnement disciplinaire attendu.

Le dossier est un document niveau Master 1 d'un point de vue méthodologique, lexical. Il est souhaitable d'éviter le « prêt à penser » ou les idées superficielles.

Le dossier doit reposer sur l'analyse critique d'une production d'arts appliqués, que le candidat en soit l'auteur ou pas. Il s'agit de faire la démonstration d'une culture disciplinaire et d'un engagement authentique dans les domaines du Design et des Arts Appliqués ou des Métiers d'art, et d'intentions pédagogiques.

L'enseignant n'est pas seulement spécialiste de sa discipline mais également un observateur attentif des phénomènes sociologiques, économiques, idéologiques, etc. du monde contemporain. Cette faculté d'observer doit lui permettre d'établir des ponts entre pratiques et enjeux et d'avoir un regard éthique sur la pratique du design. Pour étayer la réflexion qui préside à l'élaboration du dossier il est donc possible de visiter des domaines a priori hors des champs connexes au design et aux métiers d'arts.

La culture disciplinaire ne s'arrête pas à celle du domaine de spécialité du candidat. Le professeur de design et Arts Appliqués en Bac STD2A se doit d'être généraliste, polyvalent et témoigner d'une culture pluridisciplinaire.

Trop de candidats cèdent à la tentation d'un design exclusivement récent détaché de ses origines. Il serait souhaitable d'explorer le cœur culturel et historique de la discipline, l'actualité critique du design, plutôt que les effets de mode conjoncturels.

Une approche circonscrite et structurée.

L'élément déclencheur du dossier relève bien de l'expérience personnelle du candidat qu'il s'agisse de ses propres projets professionnels ou de productions réalisées dans le cadre d'une formation ou encore d'une approche critique de productions.

De ce déclencheur naît le thème, la notion, le questionnement qui feront l'objet d'une analyse critique fine. Cette analyse convoque la culture disciplinaire pratique et théorique du candidat.

Dans tous les cas, il s'agit d'éviter la présentation de certaines situations professionnelles fictives de l'ordre du simulacre.

Si la notion, le thème ou les principes qui fondent le dossier ne sont pas suffisamment ancrés ou définis (étymologie, niveaux d'acception etc.), on peut assister à des dérives ou à des approximations préjudiciables. Les termes choisis devraient être suffisamment définis pour être non substituables.

Il est donc nécessaire de dégager les principes structurants nécessaires à la compréhension du dossier. Dans celui-ci, ne sera pas recherchée l'exhaustivité mais une démonstration argumentée et exemplifiée.

Un catalogue, des accumulations de références et de citations non exploitées sont à éviter. Le dossier doit permettre au jury une première rencontre d'une personne capable de témoigner de sa propre singularité, de son expérience, de l'ouverture de son questionnement quant à un enseignement du design.

Repérage de la question fondamentale moteur de la proposition pédagogique.

Des articulations logiques issues du questionnement initial sont indispensables.

La réflexion doit conduire à identifier clairement un contexte, un cadre, un degré d'intervention. De cette analyse seront extraits les principes fondateurs des pistes pédagogiques.

Les candidats doivent faire la preuve d'une maîtrise disciplinaire, de leur capacité à se projeter dans la profession d'enseignant, d'un engagement éthique et humaniste permettant d'apprécier leurs qualités de pédagogue.

C'est ce positionnement incarné qui doit être le moteur de la proposition pédagogique.

Le jury a constaté que les dossiers les plus faibles révèlent des difficultés à observer et à formuler une distance critique et une absence de maîtrise des disciplines du Design et des Arts Appliqués. On relève de nombreux lieux communs dans les productions. Les propositions pédagogiques qui en découlent réduisent souvent le design au « gadget », ce qui est à proscrire.

. Projection pédagogique.

Les propositions pédagogiques doivent être proposées dans le cadre du pré-bac.

Elles doivent être cohérentes, intelligentes au sens de la compréhension des situations et des enjeux et intelligibles, faire preuve de bon sens pragmatique. Le jury attend de la logique, un propos clair.

Certains candidats ont su extraire du commentaire de leur pratique professionnelle des mots clé, mis en évidence en marge du texte et qui questionnent le champ pédagogique. Lorsque c'est construit de manière pertinente le dossier révèle alors un regard multiple sur les atouts d'une expérience au travers du prisme de la pédagogie. Le dossier est un tout de la première à la dernière page, il convient donc de se garder en revanche des simples placages d'hypothèses pédagogiques sur le factuel d'une pratique professionnelle.

Il est apparu encore une compilation de séquences dans certains dossiers. Le développement systématique de séquences en Seconde, Première et Terminale semble artificiel, puisque souvent superficiel. Il n'y a pas de figure imposée. Il est préférable de privilégier une bonne architecture de séquence à un niveau donné, plutôt que de produire

une approche sommaire et infondée sur plusieurs séquences. Cette proposition peut faire l'objet d'un développement lors de l'exposé-entretien.

Les candidats peuvent s'attendre lors de l'entretien à une demande de transfert de la notion étudiée sur un autre niveau ou un autre pôle d'enseignement.

Lorsque les candidats proposent une piste pédagogique déjà menée en cours, il est préférable que celle-ci soit mûrie, qu'ils n'en présentent pas seulement les résultats voire les productions des élèves mais bien les dispositifs, les objectifs, l'action du professeur etc.

Le jury a été déçu de voir trop de propositions témoignant d'un engagement timoré, manquant de relief.

Un des enjeux de l'épreuve est de percevoir la finesse de la transversalité entre les pôles du référentiel. Une bonne compréhension de celui-ci est donc indispensable. La perception de la logique interne du cursus du baccalauréat STD2A et des prérequis exigibles à un instant T de la formation permet également au candidat de mieux envisager les besoins des élèves.

La transversalité doit être motrice, envisagée comme un fonctionnement, non comme un écran de fumée.

Elle ne peut être abordée comme le fruit d'un intérêt passager pour les « autres disciplines » sans les questionner réellement, sans montrer un niveau de connaissance et de curiosité particulier pour la discipline traversée. Certains candidats témoignent d'une grande connaissance des domaines du design, celle-ci semble cependant exclusive au détriment des autres champs de culture générale ou technologique qui enrichissent une bonne pratique pédagogique des arts appliqués. Ils laissent alors peu confiant dans leur capacité à un engagement ouvert dans l'envergure généraliste du programme de STD2A.

Le jury a également trop souvent constaté que l'intégration des matières générales était instrumentalisée au profit de la démarche créative.

On peut attendre une connaissance du contexte administratif, réglementaire et déontologique dans lequel se pratique le métier d'enseignant. L'épreuve « *Agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable* » a été supprimée, néanmoins le jury peut interroger lors de l'entretien cet aspect constitutif de la mission d'enseignement (exemple : quelles sont les modalités administratives à effectuer pour une sortie scolaire ?).

Forme.

Il est souhaitable que le dossier soit pensé dans sa continuité fond / forme.

Le futur professeur de Design et Arts Appliqués se doit de proposer un objet communicant, à la charte graphique cohérente, employant des codes clairs.

Le jury préconise un rapport d'une quarantaine de pages maximum, corps 10/11, privilégiant la lisibilité et l'ergonomie visuelle. Le rapport textes-images doit être pris en compte, l'ensemble doit être hiérarchisé, structuré, présentant notamment un sommaire, une bibliographie, des notes infra pages, une iconographie légendée et qui dépasse le simple statut illustratif.

L'oral :

L'oral de dossier ne consiste pas à reproduire l'épreuve de leçon.

Il doit être convaincant, vivant, à travers celui-ci le jury doit sentir une motivation, une appétence, le sérieux de la préparation.

Les candidats n'utilisent pas toujours les 30 minutes imparties pour la présentation du dossier. Il n'y a pas obligation à épuiser ce temps mais on retient certaines présentations trop superficielles du projet pédagogique car limité à l'énonciation des séquences proposées dans le dossier. Le temps d'oral est justement celui de la précision, de l'approfondissement des approches quand elles sont notoirement singulières. Le candidat argumente alors pour développer face au jury ses partis pris et les justifier, éventuellement les illustrer par des documents.

Le jury observe souvent des glissements sémantiques non maîtrisés.

Trop de candidats proposent une « visite guidée » chronologique et linéaire de leur dossier.

La méthode est trop souvent mécanique, artificielle, ce qui est le reflet d'un manque d'appropriation de l'épreuve. Les candidats font globalement preuve d'écoute mais manquent de réactivité. Ils ne savent pas prendre de la distance par rapport à ce qu'ils ont prévu. C'est dans l'échange avec le jury qu'il leur est notamment offert de faire émerger de nouvelles pistes, de nouveaux questionnements ; ceci requiert ouverture d'esprit et disposition au débat. Le jury a lu le dossier avant l'oral, celui-ci ne doit donc pas en être une redite, il doit au contraire montrer un certain recul critique. C'est l'occasion d'une relecture, d'un approfondissement et d'une réorientation vers les pratiques disciplinaires.

L'oral est un exercice qui doit démontrer les capacités d'expression, de communication, d'échange constructif du candidat et enfin donner à voir une méthodologie efficiente.

Il serait souhaitable qu'il propose un développement des pistes pédagogiques présentes dans le dossier.

Il s'agit de l'exposé synthétique de la situation disciplinaire initiale (professionnelle ou théorique/critique), qui engendre un développement des pistes pédagogiques.

Les pistes pédagogiques doivent être développées et approfondies à l'oral, de manière structurée et cohérente.

Connaitre le référentiel ne suffit pas. Il faut éviter un empilement des éléments du programme.

Le candidat doit à la fois faire preuve d'une connaissance des contenus disciplinaires dans les différents champs du Design. Il doit démontrer une capacité à transposer les éléments de son expérience d'un domaine spécifique à un autre. Les frontières entre les différentes disciplines du design étant perméables.

Les éléments du diaporama.

Le diaporama ne doit pas être la réplique du dossier en fichier PDF, il doit montrer une sélection, une hiérarchisation des éléments issus de celui-ci.

Les éléments projetés doivent obligatoirement être issus du dossier. Il peut s'agir de synthèse, d'extraction, d'éléments du dossier, de vues différentes d'un même objet ou projet, c'est un support qui aide à la communication de la démarche.

Aucune pièce annexe (maquette, prototype etc.) ne sera acceptée.

Prise en compte de l'auditoire.

Il s'agit de poser sa voix, de rythmer ses propos, de prendre le temps de la pause, celui de l'écoute, savoir revenir sur un point peu explicite, entrer en confiance avec ses interlocuteurs.

L'oral est un moment d'échange qui doit être constructif, ne reposant pas uniquement sur une évaluation/sanction.

Le candidat doit démontrer sa réactivité, sa mobilité d'esprit.

Dimension matérielle de l'exposé-entretien :

Les salles sont équipées d'un « paper board » ou tableau avec le matériel nécessaire à des annotations, croquis etc.

Seul un vidéoprojecteur est mis à disposition des candidats, ils doivent apporter leur ordinateur personnel et un adaptateur VGA.

Critères d'évaluation de l'oral :

- La présentation est construite et claire, elle met en évidence des questionnements caractéristiques de la discipline
- Le problème est identifié et énoncé ouvre sur des champs pédagogiques pertinents
- Le candidat fait preuve d'une connaissance des programmes, du contexte et des conditions d'exercice du futur métier d'enseignant
- La communication orale du candidat démontre des aptitudes au dialogue et au recul réflexif propres à adopter une posture distanciée

Recommandations du jury.

La soutenance orale ne peut pas se réduire à une relecture du dossier. Une distance critique s'avère indispensable.

Certains candidats ont apporté des notes, ces dernières étant le plus souvent rédigées elles engendrent une lecture trop passive, à éviter.

L'expérience professionnelle, pratique et/ou théorique, doit permettre de fonder une posture d'enseignement, de projeter le futur enseignant dans sa pratique pédagogique.

Il s'agit de prendre des risques, d'être audacieux en signifiant des envies, des stratégies qui pourront alimenter un échange constructif avec le jury.

Observations du jury.

Cette session a révélé un niveau hétérogène des candidats sur de nombreux points : la précision terminologique, la compréhension des attendus de l'épreuve et des enjeux de la profession d'enseignant, la connaissance indispensable du ou des référentiels et enfin celle des contenus disciplinaires.

Des cartes heuristiques sont parfois proposées dans les dossiers. Si leur emploi peut être intéressant, celles-ci manquent souvent de contenu ou de lien logique (aspect / contenu).

Une surenchère du verbe est souvent observée à l'oral comme à l'écrit, au détriment de la justesse et de la finesse des propos.

Le jury met en garde les candidats de l'usage exclusivement illustratif de références au détriment d'une analyse argumentée et construite.

De même, les catalogues de références « marketing » peuvent donner une image réductrice du Design « faire-valoir de marques » et posent un problème éthique.

De nombreux dossiers proposent la mise en place d'« exercices », d'« activités », n'interrogeant pas les apports pour les élèves, il ne s'agit pas de les occuper mais bien de construire des apprentissages.

Il est regrettable que les propositions transversales soient systématiquement envisagées de manière artificielle avec le professeur de Physique-Chimie ou d'anglais, il est bien d'autres pôles offerts à la proposition pédagogique transversale. Les matières dites générales, le pôle ATC et Technologie, sont trop souvent instrumentalisées au profit de la Démarche Créative.

En conclusion.

Le concours du CAPET est un concours exigeant, difficile, long. Le jury de l'épreuve orale de dossier comme de la leçon observe une posture de pair, conscient des enjeux d'un concours de recrutement de futurs enseignants et attentif à leur positionnement, aux qualités du témoignage de leur expérience et à la démonstration d'une motivation réfléchie, fondée, curieuse des candidats pour un engagement personnel dans la mission d'enseigner le design ou les métiers d'art, ceux-ci connaissant une évolution permanente.

Le jury a donc été sensible notamment à l'engagement singulier de certains candidats, à leur capacité à penser, à problématiser leur proposition pédagogique, à la communiquer généreusement.

Voir les résultats chiffrés de l'épreuve entretien à partir d'un dossier pages 13 et 14
